E/2009/29
E/CN.17/2009/19

Nations Unies

Commission du développement durable

Rapport sur les travaux de la dix-septième session (16 mai 2008 et 4-15 mai 2009)

Conseil économique et social
Documents officiels, 2009
Supplément n° 9

Conseil économique et social
Documents officiels, 2009
Supplément nº 9

Commission du développement durable

Rapport sur les travaux de la dix-septième session (16 mai 2008 et 4-15 mai 2009)

Nations Unies • New York, 2009

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

ISSN 1020-3567

[1er juin 2009]

Table des matières

Chapitre		*Page*
I.	Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	1
	A. Projets de décision dont la Commission recommande l'adoption au Conseil	1
	I. Dates des réunions de la Commission du développement durable au cours du cycle d'application 2010/2011	1
	II. Adoption du rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa dix-septième session et ordre du jour provisoire de la dix-huitième session de la Commission	1
	B. Questions portées à l'attention du Conseil	2
	Résolution 17/1 Options de principe et mesures pratiques propres à diligenter l'application des engagements pris concernant l'agriculture, le développement rural, les sols, la sécheresse, la désertification et l'Afrique	2
	Résolution 17/2 Préparatifs de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès de l'action menée pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice	42
	Décision 17/1 Projet de programme de travail pour 2010-2011 de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales	43
	Résumé de la Présidente Vision commune	43
II.	Module thématique du cycle d'application 2008-2009 – session directive : a) agriculture; b) développement rural; c) sols; d) sécheresse; e) désertification; f) Afrique	49
	Débat de haut niveau	52
III.	Questions diverses	77
IV.	Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session de la Commission	79
V.	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-septième session	80
VI.	Questions d'organisation et questions diverses	81
	A. Ouverture et durée de la session	81
	B. Élection du Bureau	81
	C. Ordre du jour et organisation des travaux	82

D. Participation 83
E. Documentation 83

Chapitre I
Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de décision dont la Commission recommande l'adoption au Conseil

1. La Commission du développement durable recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision suivants :

Projet de décision I
Dates des réunions de la Commission du développement durable au cours du cycle d'application 2010/2011*

Le Conseil économique et social décide que la dix-huitième session de la Commission du développement durable (session d'examen) se tiendra du 3 au 14 mai 2010, que la réunion intergouvernementale préparatoire de la dix-neuvième session de la Commission aura lieu du 21 au 25 février 2011, et que la dix-neuvième session (session directive) de la Commission se déroulera du 2 au 13 mai 2011.

Projet de décision II
Adoption du rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa dix-septième session et ordre du jour provisoire de la dix-huitième session de la Commission**

Le Conseil économique et social prend acte du rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa dix-septième session et approuve l'ordre du jour provisoire de la dix-huitième session de la Commission tel qu'exposé ci-après.

Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Module thématique du cycle d'application 2010-2011 –session d'examen :
   a) Transports;
   b) Produits chimiques;
   c) Gestion des déchets;

* Pour l'examen de la question, voir chap. III, par. 10 et 11.
** Pour l'examen de la question, voir chap. IV et V.

d) Extraction minière.

4. Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables.

5. Ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session de la Commission.

6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-huitième session.

B. Questions portées à l'attention du Conseil

2. L'attention du Conseil est appelée sur les résolutions et décisions ci-après, que la Commission a adoptées à sa dix-septième session, ainsi que sur le résumé présenté par la Présidente et intitulé « Vision commune » :

Résolution 17/1
Options de principe et mesures pratiques propres à diligenter l'application des engagements pris concernant l'agriculture, le développement rural, les sols, la sécheresse, la désertification et l'Afrique

La Commission du développement durable,

Réaffirmant la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement[1], notamment le principe 7 sur les responsabilités communes mais différenciées, Action 21[2], le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21[3], la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable[4] et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg)[5], la Déclaration de la Barbade[6] et le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement[7], la Déclaration de Maurice[8] et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en

---

[1] *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992,* vol. 1 : *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), résolution I, annexe I.

[2] Ibid., annexe II.

[3] Résolution S-19/2 de l' Assemblée générale, annexe.

[4] *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 1, annexe.

[5] Ibid., résolution 2, annexe.

[6] *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe I.

[7] Ibid., annexe II.

[8] *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publications des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe I.

développement[9] et le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010[10],

Réaffirmant la Déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives[11], adoptée à l'issue de la réunion de haut niveau que l'Assemblée générale a tenue le 22 septembre 2008, *réaffirmant en outre* la détermination à satisfaire les besoins particuliers de l'Afrique ainsi qu'à renforcer l'appui y relatif, *relevant* que l'élimination de la pauvreté, en particulier en Afrique, constitue le plus grand défi auquel fait face le monde aujourd'hui, et *soulignant* combien il importe de dynamiser la croissance économique, durable et généralisée, indispensable pour intégrer l'Afrique à l'économie mondiale,

Consciente des problèmes et des difficultés qui se posent aux pays africains pour ce qui est de l'agriculture, du développement rural, des sols, de la sécheresse et de la désertification, et *soulignant* combien il importe de s'y attaquer de manière adéquate,

Décidant de prendre de nouvelles mesures pour vaincre les obstacles à l'exercice plein et entier des droits des peuples colonisés ou sous occupation étrangère, lesquels obstacles sont incompatibles avec la dignité de la personne humaine et doivent être combattus et éliminés,

Consciente qu'il faut mobiliser des moyens financiers nouveaux et supplémentaires de toutes origines en vue d'instaurer un mode de développement durable, et *sachant* que l'aide publique au développement stimule de manière capitale la mobilisation d'autres sources de financement du développement,

Rappelant le Document final du Sommet mondial de 2005[12], le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement[13] et la Déclaration de Doha sur le financement du développement adoptée à l'issue de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey qui s'est tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008[14],

Se félicitant de l'action toujours plus importante menée pour améliorer la qualité de l'aide publique au développement et intensifier son impact sur le développement, *constatant* que le Forum du Conseil économique et social pour la coopération en matière de développement ainsi que des initiatives récentes comme le Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide dont sont issus en 2005 la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et, en 2008, le Programme d'action d'Accra[15] sont autant de contributions importantes aux efforts des pays qui y ont souscrit, avec l'adoption des principes fondamentaux que sont la maîtrise nationale,

---

[9] Ibid., annexe II.

[10] *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Bruxelles, 14-20 mai 2001* (A/CONF.191/13), chap. I, p. 10 à 67.

[11] Résolution 63/1 de l'Assemblée générale.

[12] Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

[13] *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

[14] Résolution 63/239 de l'Assemblée générale, annexe.

[15] A/63/539, annexe.

l'alignement, l'harmonisation et la gestion axée sur les résultat, et *ayant à l'esprit* le fait qu'il n'y a pas de formule passe-partout qui garantirait l'efficacité de l'aide et que la situation particulière de chaque pays doit être étudiée de près,

Réaffirmant que le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement constituent des composantes interdépendantes et synergiques du développement durable,

Réaffirmant aussi que l'élimination de la pauvreté, l'abandon des modes de production et de consommation non viables, ainsi que la protection et la gestion du stock de ressources naturelles sur lequel repose le développement économique et social sont des objectifs fondamentaux et des impératifs majeurs du développement durable,

Réaffirmant l'engagement pris de réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et plus particulièrement celui de réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de la population souffrant de l'extrême pauvreté et de la faim,

Soulignant qu'il est urgent d'intensifier l'action menée à tous les niveaux pour s'attaquer aux problèmes que posent la sécurité alimentaire et le développement agricole sur les plans économique et social et pour la viabilité de l'environnement, et que la sécurité alimentaire passe par le renforcement et la relance du secteur agricole des pays en développement, au moyen notamment d'un plus grand soutien international, de l'instauration de conditions porteuses à tous les niveaux, de l'autonomisation des petits exploitants, en particulier les paysannes, de l'assistance technique, de l'accès aux techniques, du transfert de technologie, du renforcement des capacités ainsi que de l'échange de connaissances et de données d'expérience,

Se félicitant de la tenue de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale : les défis du changement climatique et des bioénergies, à Rome, du 3 au 5 juin 2008,

Prenant acte d'autres réunions multilatérales, régionales et nationales portant sur la sécurité alimentaire, notamment la Réunion de haut niveau sur la sécurité alimentaire pour tous, organisée par le Gouvernement espagnol et l'Organisation des Nations Unies, qui s'est tenue à Madrid les 26 et 27 janvier 2009, la onzième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue à Charm el-Cheikh (Égypte) les 30 juin et 1er juillet 2008, ainsi que le Sommet des chefs d'État sur la souveraineté et la sécurité alimentaires sur le thème : « Aliments pour la vie », qui s'est déroulé à Managua le 7 mai 2008,

Prenant note des recommandations énoncées dans les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale[16],

Réaffirmant qu'il est impératif de s'acquitter des engagements pris au titre de l'aide publique au développement, notamment celui pris par de nombreux pays développés d'y consacrer 0,7 % du produit national brut d'ici à 2015 et au moins

---

[16] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport du Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, cent vingt-septième session, Rome, 22-27 novembre 2004* (CL 127/REP), appendice D; voir également E/CN.4/2005/131, annexe.

0,5 % d'ici à 2010, et d'affecter 0,15 % à 0,20 % du produit national brut à l'aide publique au développement destinée aux pays les moins avancés,

Prenant note des documents issus des deux réunions intersessions de la Commission, tenues à Bangkok du 28 au 30 janvier 2009 et à Windhoek les 9 et 10 février 2009, à savoir le résumé des recommandations de l'atelier de renforcement des capacités axé sur l'amélioration de la productivité agricole, de l'efficacité de l'utilisation de l'eau et des moyens de subsistance des populations rurales[17] et la Déclaration ministérielle de haut niveau de Windhoek sur l'agriculture en Afrique au XXI^e^ siècle : relever les défis et réaliser une révolution verte durable[18],

Prenant note également de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, organisée conjointement par l'Organisation des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et le Gouvernement japonais, et dont la quatrième session s'est tenue du 28 au 30 mai 2008,

Inquiète de ce que, malgré l'importance des efforts consentis, le Cycle de négociations de Doha pour le développement, mené dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, n'a pas encore abouti, consciente qu'il y a urgence en la matière, et *confirmant* l'engagement pris de le mener rapidement à bien sur la base d'objectifs ambitieux et équilibrés axés sur le développement,

Sachant que les mesures qu'elle a recommandées à l'issue de sa dix-septième session et leur application doivent être conformes aux obligations souscrites au plan international, y compris, le cas échéant, les règles de l'Organisation mondiale du commerce,

Soulignant que les six questions inscrites à l'ordre du jour de ses seizième et dix-septième sessions – à savoir, l'agriculture, le développement rural, la sécheresse, la désertification, les sols et l'Afrique – sont étroitement interdépendantes et que les politiques et mesures envisagées pour chacune d'entre elles peuvent être simultanément bénéfiques aux autres,

Soulignant également qu'il est impératif, pour instaurer un mode de développement durable, de traiter les questions intersectorielles et leurs aspects interdépendants de la manière qu'elle a définie à sa onzième session[19],

Soulignant qu'il faut d'urgence intensifier l'action menée aux échelons national, régional et international pour s'attaquer aux questions concernant la sécurité alimentaire et le développement agricole dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement internationaux,

Vivement préoccupée par les conséquences qu'ont la crise financière actuelle et le ralentissement économique mondial pour les pays en développement qui cherchent à obtenir le financement qu'exigent leurs objectifs de développement et *consciente* que, dans les pays en développement et ceux dont l'économie est en transition, la réalisation de ces objectifs, ainsi que ceux qui ont été arrêtés au niveau

---

[17] E/CN.17/2009/13, annexe.

[18] E/CN.17/2009/14, annexe.

[19] *Conseil économique et social, Documents officiels, 2003, Supplément n^o^ 9* (E/2003/29-E/CN.17/2003/6), résumé du Président.

international, comme les objectifs du Millénaire pour le développement, risque de fortement régresser,

Consciente de la pénurie toujours plus grande de nombreuses ressources naturelles et des pressions concurrentes s'exerçant sur leur exploitation,

Convaincue qu'il faut d'urgence relever les défis et intervenir impérativement de manière audacieuse, déterminée et novatrice pour surmonter ces crises, tout en préservant les acquis en matière de développement obtenus au cours des dernières décennies et en accélérant la marche vers un mode de développement durable,

Sachant qu'il faut relancer l'agriculture et le développement rural des pays en développement sur les plans économique et social tout en ménageant la viabilité de l'environnement, afin d'accroître la productivité, d'améliorer les moyens d'existence en milieu rural et d'assurer la sécurité alimentaire,

Consciente de l'importance de la science et de la technologie, ainsi que de l'impératif d'améliorer à tous les niveaux l'interface entre science et action des pouvoirs publics,

Constatant avec satisfaction que de nombreuses expériences et pratiques optimales ont été probantes sur le terrain et que le principal défi réside dans la manière de les reproduire, de les adapter et de les perfectionner,

Prenant note de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones[20],

Convaincue que les stratégies nationales doivent accentuer la participation de toutes les parties prenantes, en particulier les femmes, les jeunes, les autochtones, les ruraux et d'autres groupes de la population, au moyen notamment de consultations avant la prise de décisions, et *soulignant* qu'il importe tout particulièrement que les femmes participent à la prise de décisions,

Notant l'importance que revêtent les rapports nationaux, les partenariats, les centres d'apprentissages et les manifestations parallèles ainsi que d'autres avancées obtenues en matière de développement durable hors du cadre des négociations menées au sein de la Commission,

Réaffirmant que toutes les mesures relatives à la biodiversité prises dans le cadre de ce module thématique doivent aller dans le sens des trois objectifs énoncés dans la Convention sur la diversité biologique[21],

Réaffirmant l'engagement pris, sans préjudice des législations nationales, de respecter, préserver et pérenniser les savoirs, innovations et pratiques des populations autochtones et locales qui procèdent de modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour le maintien et l'exploitation viable de la diversité biologique, ainsi que de promouvoir leur diffusion, avec le consentement et la participation de leurs détenteurs, et de favoriser le partage équitable des avantages qui en découlent,

Rappelant le rapport sur les travaux de sa seizième session[22] et celui de la réunion préparatoire intergouvernementale à sa dix-septième session[23],

---

[20] Résolution 61/295 de l' Assemblée générale, annexe.

[21] Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 30619.

[22] *Conseil économique et social, Documents officiels, 2008, Supplément n° 9* (E/2008/29-E/CN.17/2008/17).

[23] E/CN.17/2009/2.

Convaincue qu'il importe de mettre effectivement en œuvre les trois Conventions de Rio[24] et d'intensifier la coopération entre leurs secrétariats aux plans national, régional et international, tout en respectant leurs attributions respectives,

Sachant que pour donner suite aux recommandations ci-après, les pays en développement auront besoin de moyens financiers adéquats, devront bénéficier d'un transfert de technologie et renforcer leurs capacités,

Consciente qu'il faut donner suite aux recommandations ci-après de manière cohérente et dans le respect des stratégies et législations nationales ainsi que des obligations souscrites au plan international,

Prenant acte des dispositions et décisions relatives au module thématique ayant été prises à ce jour, y compris les décisions prises à ses troisième et huitième sessions,

1. *Décide* d'engager les gouvernements et les organismes des Nations Unies, dans la limite des ressources disponibles et au moyen de contributions volontaires, et *invite* les institutions internationales de financement et d'autres organisations internationales, selon qu'il convient, à agir en partenariat avec les grands groupes et d'autres parties prenantes aux fins de la mise en œuvre des mesures suivantes :

A. Agriculture

1. Ces dernières années, l'agriculture est redevenue une priorité des politiques nationales et internationales. Elle est au cœur du développement durable, essentielle pour répondre aux besoins liés à la sécurité alimentaire de la population mondiale croissante et pour concrétiser progressivement le droit à une alimentation adéquate, et inextricablement liée à l'élimination de la pauvreté ainsi qu'à la réalisation des objectifs convenus à l'échelle internationale, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut à cette fin mobiliser la volonté politique et l'engagement des gouvernements et autres parties prenantes, aux plans international comme national, à redynamiser l'agriculture des pays en développement.

2. Il faut absolument accroître la productivité agricole, améliorer la qualité des sols, veiller à l'innocuité des denrées alimentaires et, selon qu'il convient, en améliorer la valeur nutritionnelle, et, à cet effet, employer des moyens à la fois équitables sur le plan économique et social et viables du point de vue de l'environnement. De plus, il faut envisager ces aspects globalement, en tenant compte à la fois de la conservation des produits récoltés et de leur transformation de sorte à réduire les pertes et ajouter de la valeur, des infrastructures de distribution et de commercialisation afin de relier les marchés, ainsi que du renforcement des capacités à tous les stades, particulièrement dans les pays en développement. Les agriculteurs et les ouvriers agricoles, hommes et femmes, et plus particulièrement les paysans

[24] Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et Convention sur la diversité biologique.

autochtones défavorisés et les petites collectivités rurales doivent être les principaux acteurs d'une révolution verte durable, tout en instaurant un équilibre judicieux ainsi que des rapports d'intérêt réciproque entre les petites et les grandes entreprises agricoles.

3. Cette révolution exige la dynamisation de l'agriculture et du développement rural durables dans les pays en développement, notamment en Afrique et dans les pays les moins avancés. Elle doit tenir compte des priorités nationales et de l'intérêt réciproque des exploitations agricoles de toutes tailles, être adaptée aux écosystèmes agricoles locaux et aux conditions climatiques, faire fond sur les connaissances et l'expérience acquises localement, tout en tirant le meilleur parti des progrès scientifiques et techniques et des savoir-faire.

4. Pour cela, il faut instaurer et favoriser des conditions propices à l'investissement accru et durable dans le secteur agricole des pays en développement, et veiller à ce que les échanges commerciaux stimulent l'agriculture. Il convient d'améliorer sensiblement l'accès au marché des produits agricoles, d'éliminer parallèlement toutes les formes de subvention des exportations, y compris les réglementations allant dans ce sens, et réduire notablement les mesures nationales d'appui qui faussent les règles du commerce, comme l'exige le mandat du Cycle de négociations de Doha ainsi que les dispositions de la Déclaration ministérielle de Hong Kong sur le programme de travail de Doha[25], adoptée à l'issue de la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui s'est tenue à Hong Kong (Chine) du 13 au 18 décembre 2005. Le traitement spécial et différencié des pays en développement doit faire partie intégrante de tous les éléments du cycle de Doha et permettre la prise en compte effective des besoins de ces pays, notamment pour ce qui est de la sécurité alimentaire et du développement rural.

5. L'agriculture est largement tributaire du climat et sensible aux changements climatiques. Des pratiques agricoles et l'aménagement forestier viables sont susceptibles de contribuer considérablement à l'adaptation à ces changements. Il est indispensable de mettre en œuvre des pratiques viables en matière de gestion des sols, des terres et des forêts, de l'élevage, de la biodiversité et des ressources en eau ainsi que des variétés de cultures résistantes. À cette fin, il faut de toute urgence prendre aux plans international, régional et national des mesures propres à renforcer les capacités des pays en développement afin d'accroître la productivité agricole et favoriser le recours à des pratiques viables avant et après les récoltes.

6. Il faudra prendre les mesures suivantes sur les plans local, national, régional et mondial, en tenant compte des priorités et de la législation nationales :

a) *Accroître la productivité et la viabilité agricoles* et, à cette fin :

i) Employer des méthodes scientifiques de gestion agricole, tout en recourant aux connaissances locales et autochtones, et mener des activités de recherche-développement en vue d'améliorer les variétés

[25] Organisation mondiale du commerce, document WT/MIN (05) DEC.

végétales, les systèmes d'élevage et la qualité des sols, encourager la mise au point et l'adoption de modes d'exploitation et de pratiques agricoles adaptés aux conditions locales;

ii) Favoriser les techniques de conservation des sols et d'amélioration de leur qualité, notamment au moyen de la gestion intégrée des nutriments et de leur emploi efficace, tout spécialement pour prévenir la dégradation des sols vulnérables et la restauration des sols dégradés;

iii) Favoriser des modes durables de gestion et d'économie des ressources en eau dans le secteur agricole, au moyen d'une irrigation efficiente, ainsi que de la récupération, du stockage, du traitement et de la réutilisation de l'eau;

iv) Aider les pays, selon qu'il convient, à intensifier les travaux de recherche dans des domaines où la demande des consommateurs s'accroît, par exemple l'agriculture biologique;

v) Encourager, dans le secteur agricole, la production et l'utilisation de produits biologiques;

vi) Intensifier les investissements publics et les mesures d'incitation, en particulier pour aider les petits producteurs des pays en développement, notamment les femmes, à accroître la production tirée de cultures vivrières traditionnelles et autres, très diverses, ainsi que de l'élevage, et pour accélérer le passage à des pratiques plus viables;

vii) Prendre conscience que les forêts et les arbres hors forêt présentent sur les plans économique, social et écologique des avantages multiples et que la gestion durable des forêts contribue de manière significative au développement durable et à l'élimination de la pauvreté;

viii) Prendre conscience de ce qu'il importe d'atteindre les objectifs énoncés dans le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture[26] et inciter toutes les parties à en appliquer intégralement les dispositions;

ix) Prendre conscience de ce qu'il importe d'atteindre les objectifs énoncés dans le Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques[27] et inciter tous les pays qui s'y sont engagés à en appliquer les dispositions;

x) Préserver la biodiversité et en tirer parti de manière viable afin de rendre les cultures plus résistantes et accentuer la sécurité alimentaire, dans le respect des obligations prises au plan international ainsi que des lois et réglementations nationales visant le partage juste et équitable des avantages qui y sont liés;

xi) Préconiser la prise de mesures de gestion des espèces envahissantes et de lutte contre leur propagation;

---

[26] Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2400, n° 43345.

[27] Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques, tenue à Interlaken (Suisse) du 3 au 7 septembre 2007.

xii) Apporter un appui et une assistance technique ciblés et opportuns aux agriculteurs, en particulier aux petits exploitants agricoles, et notamment aux femmes, des pays en développement, pour leur permettre d'accéder à des intrants abordables;

xiii) Favoriser des stratégies de lutte intégrée contre les ravageurs et y contribuer;

xiv) Intensifier, au plan international et pour ce qui est de l'agriculture viable, le partage des connaissances, la coopération, le renforcement des capacités ainsi que le soutien, et notamment l'échange de pratiques optimales;

xv) Aider les pays à accroître la valeur nutritionnelle des aliments, selon que de besoin;

xvi) Faire comprendre l'importance, dans les pays en développement, d'un meilleur accès au microfinancement et au microcrédit, en particulier pour les petits exploitants agricoles, de sorte à accroître la productivité agricole et stimuler le développement rural;

xvii) Aider les pays en développement, et spécialement ceux touchés par des catastrophes naturelles, à élaborer et concevoir des systèmes de gestion des risques agricoles, notamment au moyen d'assurances récolte;

xviii) Prendre des mesures pour préserver les pollinisateurs, notamment au moyen de la coopération internationale et de la conclusion de partenariats;

xix) Faire mieux connaître des modes ne faussant pas les règles du commerce là où les exploitants agricoles sont incités à mettre en œuvre des pratiques qui reconstituent, préservent et améliorent les écoservices;

b) *Instaurer un environnement véritablement propice à l'agriculture* et, à cette fin :

i) Augmenter la part des dépenses publiques consacrée à l'agriculture, selon qu'il convient, et inciter les bailleurs de fonds à répondre aux demandes émanant des pays en développement concernant l'accroissement de la part de l'aide publique dédiée au développement agricole et rural, le cas échéant;

ii) Encourager, tout en respectant les politiques nationales en matière d'agriculture et d'utilisation des sols ainsi que les obligations souscrites au plan international, la progression de l'investissement direct, y compris étranger, dans le secteur agricole des pays en développement, d'Afrique en particulier, afin de contribuer à l'accroissement viable de la production agricole dans ces pays afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement;

iii) Donner toute son importance à la recherche agricole, particulièrement pour ce qui est de l'agriculture durable, et continuer d'aider les instituts de recherche agricole internationale, notamment par l'intermédiaire des centres affiliés au Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et d'autres organismes internationaux;

iv) Intensifier les programmes formels et informels de préparation à la recherche allant dans le sens de l'agriculture viable et du développement rural, et améliorer les passerelles entre la recherche, l'enseignement scolaire et universitaire et la diffusion des connaissances par les services de vulgarisation;

v) Étendre les services de vulgarisation agricole afin d'aider les petits exploitants à prendre connaissance des technologies de l'information et des communications et en tirer parti;

vi) Intensifier les partenariats, notamment multipartites, afin d'élaborer et de mettre en œuvre les pratiques favorables à l'agriculture viable et au développement rural;

vii) Accentuer l'assistance technique prêtée aux pays en développement afin de les aider à renforcer leur capacité d'innovation, ainsi que leurs services de formation et de vulgarisation concernant l'agriculture viable, la pisciculture, l'élevage et les modes intégrés d'agroforesterie et de culture-élevage;

viii) Aider les pays en développement à remettre en état et développer les infrastructures rurales et agricoles;

ix) Faire en sorte que les petits exploitants, notamment ceux qui sont défavorisés, aient accès à la justice et aux services juridiques;

c) *Gérer durablement les utilisations concurrentes des ressources foncières et en eau* et, à cette fin :

i) Contribuer à la mise en œuvre de programmes de mise en valeur et de gestion viables des ressources en eau, y compris pour ce qui est de la gestion intégrée de ces ressources dans chaque pays, le cas échéant dans le cadre de la coopération internationale, et rehausser l'efficacité de l'irrigation, des pratiques de gestion des eaux souterraines et d'utilisation des sols dans les exploitations agricoles, ainsi que des pratiques de gestion des ressources en eau, y compris pour ce qui est de l'eau potable, de manière à surmonter la pénurie d'eau, améliorer la qualité de l'eau et accentuer la sécurité alimentaire;

ii) Faire comprendre qu'il est indispensable de se pencher sur les enjeux et les perspectives en matière de biocarburants, le monde ayant besoin de sécurité alimentaire, d'énergie et de développement durable, en tenant compte de l'action menée à cet égard aux plans international, régional et national;

iii) Favoriser constamment la recherche-développement en vue d'accentuer la durabilité des biocarburants et autres sources bioénergétiques, y compris en faisant appel à la coopération Sud-Sud, Nord-Sud ou triangulaire, et au moyen de l'échange d'informations et de la coopération technique;

iv) Stimuler la coopération scientifique et technique, y compris la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, aux fins, entre autres, de la production bioénergétique durable et de l'agriculture en milieu aride et semi-aride, ainsi que de la lutte contre la désertification;

v) Aider les pays en développement à renforcer leurs capacités d'exécution de politiques et programmes relatifs à l'aménagement viable des terres;

d) *Mettre au point des chaînes de valeur agricoles viables et améliorer l'accès et la participation des agriculteurs et des entreprises agro-industrielles au marché* et, à cette fin :

i) Intensifier durablement, en fonction des réalités et des capacités nationales, la production et la commercialisation de cultures vivrières de base de qualité et de valeur élevée, ainsi que la transformation des aliments de base; élaborer des plans visant à accroître la production des petits exploitants, en améliorer la qualité et en augmenter la valeur marchande au plan local, et pour ce faire, notamment, accroître la part de la production locale en vue d'augmenter de façon non négligeable le revenu des exploitants agricoles, surtout ceux cultivant des exploitations de petite taille ou familiales;

ii) Aider les pays en développement à renforcer leurs capacités en vue de développer le secteur agro-industriel;

iii) Diffuser plus largement les techniques applicables avant et après récolte pour permettre aux agriculteurs des pays en développement, y compris les petits exploitants et les agricultrices, d'obtenir de leurs récoltes une plus forte valeur;

iv) Contribuer à l'action menée pour optimiser la qualité et la sécurité des produits alimentaires et réduire la quantité de déchets tout au long de la chaîne alimentaire, et pour ce faire, en améliorer la manutention et l'analyse, et perfectionner le matériel de transformation, les techniques de stockage, la chaîne du froid et les infrastructures de transport;

v) Encourager l'instauration de liens solides entre milieu rural et milieu urbain ainsi que les partenariats entre les campagnes et les collectivités afin d'améliorer les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire;

vi) Mettre sur pied, selon qu'il convient et en tenant compte de la situation au plan national, des organismes efficaces et rentables de commercialisation des produits agricoles, notamment des petites infrastructures commerciales et des réseaux de distribution, et mettre davantage l'information commerciale à la disposition des exploitants et des organisations professionnelles d'agriculteurs en ayant recours, pour ce faire, aux technologies de l'information et des communications;

vii) Faire progresser l'intégration régionale et mondiale des échanges commerciaux, y compris en Afrique, ce qui permettra d'étendre les marchés et d'opérer des économies d'échelle pour ce qui est de la transformation des aliments et la production d'intrants agricoles;

viii) Améliorer l'accès au marché des exportations de produits agricoles à forte valeur ajoutée, y compris des produits transformés, en provenance de pays en développement;

ix) Intensifier l'assistance prêtée aux pays en développement par les organismes des Nations Unies et par toutes les autres organisations internationales compétentes, dans le respect de leurs attributions respectives, de sorte à mettre en œuvre les politiques et mesures voulues pour aider les exploitants, et particulièrement les petits producteurs, à accroître la production et à s'intégrer aux marchés locaux, régionaux et internationaux;

x) Accentuer la coordination et la cohérence des activités que mènent, dans le respect de leurs attributions respectives, les organismes des Nations Unies et toutes les autres organisations internationales compétentes en vue de renforcer les capacités des petits exploitants des pays en développement;

e) *Garantir un accès aux filets de sécurité alimentaire et sociale* et, à cette fin :

i) Favoriser l'élaboration et l'application, selon qu'il convient, de stratégies nationales, régionales et internationales relatives à la sécurité alimentaire des pays en développement;

ii) Inviter les institutions internationales et autres organismes de financement à mettre en place, le cas échéant, des procédures simplifiées de décaissement rapide de fonds aux fins de l'achat d'intrants alimentaires et agricoles;

iii) Intensifier et coordonner les mesures d'intervention de la communauté internationale face aux crises alimentaires ainsi que l'appui à l'agriculture viable sur le long terme.

B. Développement rural

7. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est au cœur du développement durable et ce dernier est indispensable à la viabilité économique, sociale et environnementale d'un pays ainsi qu'à l'élimination de la pauvreté, laquelle est, à l'échelle mondiale, majoritairement rurale. La pauvreté dépasse le clivage urbain-rural, et elle est fonction des conditions sous-régionales et régionales. Il est donc à la fois indispensable et fort utile de coordonner les initiatives de développement rural propres à améliorer les moyens de subsistance au moyen de dispositifs mondiaux, régionaux, nationaux et locaux, selon qu'il convient. Les stratégies de développement rural devraient tenir compte de l'isolement et des potentialités des zones rurales et prévoir des modalités ciblées et différenciées.

8. La vigueur et le dynamisme de l'agriculture constituent l'un des fondements du développement rural et ils créent des liens étroits avec les autres secteurs de l'économie. En milieu rural, les moyens de subsistance se trouvent améliorés par la participation effective des populations rurales à la réalisation de leur propres objectifs économiques, sociaux et environnementaux; pour ce faire, il faut donner aux ruraux, et particulièrement aux femmes et aux jeunes, des moyens d'action, notamment par la création d'organismes tels que des coopératives, et par une gestion consultative. L'intégration étroite, sur le plan économique, des campagnes et des villes

voisines ainsi que la création d'emplois non agricoles en milieu rural permet de combler le fossé rural-urbain, d'ouvrir de nouvelles perspectives et de retenir en milieu rural des personnes qualifiées, notamment des jeunes. Le potentiel de création d'emplois en milieu rural est considérable, non seulement dans l'agriculture, la transformation des produits agricoles et l'industrie rurale, mais aussi dans la construction d'infrastructures rurales et la gestion durable des ressources naturelles, des déchets et des résidus agricoles. Dans les pays en développement, les populations rurales demeurent aux prises avec des problèmes liés à l'accès aux services de base, à l'absence de débouchés économiques, et à une certaine incohérence en matière de planification propre à réduire l'écart entre les campagnes et les villes. Il est indispensable d'investir dans la protection de l'environnement, les infrastructures rurales, l'éducation et la santé en milieu rural si l'on veut instaurer un mode de développement rural qui soit durable et qui contribue à la prospérité nationale. Au-delà de la satisfaction des besoins élémentaires, l'investissement doit permettre d'accroître la productivité et les revenus. Il faut s'attaquer aux risques que posent aux ruraux défavorisés la crise économique et financière, les changements climatiques et la pénurie d'eau. L'instauration d'un mode de développement rural qui soit durable exige notamment l'élaboration et l'exécution de stratégies globales de lutte contre les changements climatiques, la sécheresse, la désertification et les catastrophes naturelles. Les mesures à prendre à cet effet sont les suivantes :

a) Œuvrer à l'élimination de la pauvreté en milieu rural;

b) Faire en sorte que, au plan national comme local, la planification et la budgétisation réponde aux besoins des pauvres;

c) Satisfaire les besoins élémentaires et offrir un meilleur accès à un plus grand nombre de services de sorte à jeter les bases d'une amélioration des moyens de subsistance et à inciter la population à s'engager dans des activités de production;

d) Assurer la protection sociale, notamment des ménages précaires, et en particulier des personnes âgées, des handicapés et des chômeurs, qui vivent souvent en milieu rural.

Des mesures doivent être prises pour :

a) *Accroître le capital social et la capacité d'adaptation des populations rurales* et, à cet effet :

i) Autonomiser les femmes, les petits exploitants agricoles et les peuples autochtones, notamment grâce à un statut d'occupation des sols équitable et sécurisé, reposant sur des bases légales;

ii) Promouvoir l'accès équitable des femmes, des peuples autochtones et des autres groupes vulnérables à la terre, à l'eau, aux moyens financiers et à la technologie;

iii) Contribuer aux mesures visant à associer les techniques modernes et les connaissances traditionnelles et autochtones en vue du développement rural durable;

iv) Offrir aux petits exploitants des pays en développement, et en particulier aux femmes, un accès au crédit et à d'autres dispositifs ainsi que des moyens pour qu'ils puissent développer les activités agricoles et mieux gérer les divers risques auxquels ils doivent faire face, notamment la fluctuation des cours des produits agricoles, les conditions météorologiques et climatiques, la pénurie d'eau, la dégradation des sols et les catastrophes naturelles, leur prêter une aide et favoriser l'émergence du marché de l'assurance agricole;

v) Préserver et maintenir durablement les savoirs traditionnels, y compris ceux des peuples autochtones, comme l'exigent les dispositions du paragraphe j) de l'article 8 de la Convention sur la diversité biologique, pour les mettre au service de la gestion des ressources naturelles et aux enjeux du développement durable;

vi) Faciliter la participation active des groupes vulnérables, y compris les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les collectivités rurales, à la planification, au niveau local comme national, du développement rural, dans le respect de la législation nationale;

vii) Renforcer la capacité d'adaptation et de relèvement des communautés rurales face aux catastrophes naturelles;

viii) Promouvoir et intensifier les activités de relèvement à forte intensité de main-d'œuvre parallèlement aux programmes à forte intensité de capital;

ix) Contribuer à la formation et au renforcement des capacités des collectivités rurales afin qu'elles puissent effectivement mettre en œuvre des programmes d'adaptation locale aux changements climatiques;

x) Investir dans la recherche en vue de l'adaptation aux changements climatiques;

xi) Stimuler et accentuer les capacités des collectivités rurales afin qu'elles puissent s'auto-organiser pour mettre en valeur le capital social, dans le respect de la législation nationale;

b) *Renforcer le potentiel humain des populations rurales* et, à cet effet :

i) Améliorer les infrastructures sanitaires en milieu rural, assurer la formation des professionnels de la santé et de la nutrition et en augmenter le nombre, maintenir en place les systèmes de soins de santé primaires dans les campagnes et en étendre l'accès, y compris en favorisant l'accès équitable à des soins efficaces et abordables et en intensifiant l'offre de services de soins de santé de base pour les pauvres vivant en milieu rural, en particulier en Afrique, de sorte à assurer efficacement la prévention et le traitement des maladies;

ii) Mettre en place et étendre des programmes destinés aux collectivités rurales afin de leur apprendre à prévenir les maladies;

iii) Éliminer, en milieu rural, l'analphabétisme dans ses formes classiques et nouvelles, assurer l'enseignement primaire et favoriser l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur, ainsi qu'à la formation professionnelle et la formation à la création d'entreprises, notamment au moyen de modules participatifs et axés sur le marché, de sorte à renforcer les capacités des collectivités rurales, et plus particulièrement des jeunes hommes et des jeunes filles, des femmes et des peuples autochtones;

iv) Inciter les collectivités rurales à participer à la prise de décisions, favoriser leur autonomisation et leur esprit d'initiative;

v) Offrir aux ruraux et aux collectivités rurales un meilleur accès à l'information, à l'enseignement, à la vulgarisation, au perfectionnement professionnel, à la connaissance et à la formation afin qu'ils puissent contribuer à la planification du développement durable et à la prise de décisions;

c) *Investir dans les infrastructures et les services indispensables aux populations rurales* et, à cet effet :

i) Accroître l'investissement public et privé dans l'infrastructure des zones rurales, y compris pour ce qui est des routes, des voies d'eau, des transports, des entrepôts, des marchés, des installations réservées au bétail, des systèmes d'irrigation, du logement à un prix abordable, de l'approvisionnement en eau et l'assainissement ainsi que des réseaux d'électricité, d'information et de communications;

ii) Améliorer l'accès à des services énergétiques fiables et abordables, notamment par le recours à des sources d'énergie renouvelables et de substitution, aux fins du développement rural durable;

iii) Offrir aux populations rurales un meilleur accès à l'eau potable et à des installations adéquates d'assainissement;

iv) Offrir aux populations rurales un meilleur accès aux technologies de l'information et des communications, notamment à l'Internet, et renforcer leurs capacités afin qu'elles puissent les exploiter;

v) Mettre en place, en milieu rural, des services publics et privés qui exploitent le potentiel de ces technologies, y compris des services bancaires par téléphone mobile et des services de vulgarisation par voie électronique;

vi) Favoriser la création d'organisations rurales, telles que des coopératives, en vue d'accentuer l'investissement dans des infrastructures et services essentiels, et faire connaître l'importance des villes au regard du développement rural;

vii) Offrir à tous un meilleur accès à des soins et installations de santé consolidés;

d) *Stimuler la création d'emplois et de revenus en milieu rural* et, à cet effet :

i) Contribuer à la diversification des zones rurales, notamment pour favoriser le passage à des activités non agricoles et à une production autre que primaire;

ii) Élaborer des cadres appropriés d'utilisation des sols afin de contribuer à la création d'activités agricoles et de services tant agricoles que non agricoles en rapport avec le développement rural durable, tout en respectant les droits des ruraux et des peuples autochtones;

iii) Dispenser une formation à la création d'entreprises et améliorer l'accès au crédit ainsi qu'à d'autres moyens propres à favoriser des activités non agricoles et la production autre que primaire;

iv) Consolider les liens entre l'agriculture et les autres secteurs de l'économie rurale;

v) Mettre en place, aux fins de la création de revenus complémentaires, des moyens viables permettant d'ajouter de la valeur aux produits agricoles, sur les plans local, sous-régional, et régional;

vi) Contribuer au développement, au transfert et à l'exploitation de technologies et pratiques de construction sans danger et respectueuses de l'environnement, en particulier pour ce qui est du logement, de sorte à améliorer les conditions de vie et à créer des emplois en milieu rural;

vii) Contribuer, selon qu'il conviendra, au tourisme viable, inappréciable pour la création d'emplois et de revenus complémentaires à ceux tirés de l'agriculture et de la production primaire, ainsi qu'à la gestion viable des ressources naturelles;

viii) Contribuer activement à l'aménagement durable des forêts;

ix) Offrir aux ruraux, particulièrement aux femmes, aux jeunes, aux peuples autochtones et à d'autres groupes vulnérables, spécialement dans les régions défavorisées, un meilleur accès au marché et à des services de conseil sur les plans financier et commercial, de sorte qu'ils puissent comprendre les mécanismes du marché et obtenir des microcrédits, des garanties de prêt et des capitaux d'investissement;

x) Amplifier l'accès au marché et, pour ce faire, aider les associations, entreprises et producteurs ruraux, et particulièrement ceux des pays en développement, à satisfaire la demande;

xi) Créer des emplois au moyen d'activités à forte intensité de main-d'œuvre telles que des activités environnementales et la construction d'infrastructures rurales, en respectant les principes énoncés dans le programme pour un travail décent de l'Organisation internationale du Travail, instrument indispensable à

la réalisation de l'objectif de plein-emploi productif et de travail décent pour tous;

xii) Mettre en place les infrastructures requises et favoriser la collecte de données, notamment de données démographiques désagrégées, ainsi que leur compilation et leur analyse, afin de mieux comprendre le rôle des activités non agricoles dans la lutte contre la pauvreté et la création de revenus en milieu rural;

xiii) Favoriser l'intégration au marché des produits agricoles issus de petites exploitations familiales ainsi que le partage de données d'expérience et de pratiques optimales;

xiv) Favoriser les activités autres qu'agricoles, telles que l'extraction minière, les services, la construction et le commerce viables, afin de créer des emplois et des revenus pour les ruraux;

e) *Assurer la viabilité de l'environnement en milieu rural* et, à cet effet :

i) Encourager l'exploitation durable des terres afin de prévenir la dégradation des sols due à un mode d'exploitation non viable;

ii) Encourager le recours à des pratiques respectueuses de l'environnement;

iii) Favoriser l'exploitation et la gestion viables des ressources naturelles;

iv) Favoriser des pratiques de gestion des déchets qui soient durables, inoffensives et respectueuses de l'environnement;

f) *Favoriser l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes* et, à cet effet :

i) Faire participer les femmes à la prise de décisions concernant toutes les activités en faveur du développement rural;

ii) Prendre des mesures propres à permettre aux femmes d'accéder aux moyens de production et à leur propriété, notamment pour ce qui est de la terre, du capital et de la création d'entreprises;

iii) Promouvoir l'égalité des sexes et prendre des mesures propres à assurer l'égalité des chances pour tout ce qui touche au développement rural;

iv) Éduquer et sensibiliser les populations rurales aux droits des femmes, à leur autonomisation et à l'égalité des sexes.

C. Ressources foncières

9. Les ressources foncières sont cruciales au regard de l'élimination de la pauvreté, de la sécurité alimentaire et du développement durable. La gestion viable des terres présente de nombreux avantages : elle contribue notamment à la viabilité de la productivité agricole, à la sécurité alimentaire et à l'amélioration des conditions de vie des populations locales, et elle a une

fonction écologique en ce sens qu'elle permet entre autres de piéger le carbone et de réguler le climat. Les politiques foncières doivent donc promouvoir ce mode de gestion ainsi que l'efficacité des régimes cadastraux, la planification intégrée et l'accès équitable aux biens fonciers, dans le respect du principe 2 énoncé dans la Déclaration de Rio, selon lequel les États ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources naturelles. Des mesures doivent être prises pour :

a) *Promouvoir des pratiques viables et intégrées en matière de gestion et d'aménagement fonciers* et, à cet effet :

i) Trouver un juste milieu, dans les politiques foncières et d'aménagement du territoire, entre les aspects socioéconomiques et environnementaux, les moyens d'existence en milieu rural et urbain, et la productivité alimentaire;

ii) Inciter au développement et à l'exploitation de systèmes permettant de répertorier, d'évaluer, d'observer et de mieux appréhender les fonctions écologiques des ressources foncières, notamment en associant de nouveaux outils, tels que la carte mondiale des sols, aux connaissances des peuples autochtones et des populations locales;

iii) Mettre en œuvre des stratégies à long terme en matière d'utilisation des sols et d'aménagement du territoire, qui tiennent compte des fonctions écologiques potentielles et actuelles des ressources foncières;

iv) Renforcer les capacités nationales en vue de mettre en œuvre une approche intégrée et viable de l'aménagement du territoire, tant en milieu rural que dans les zones urbaines;

v) Consolider les pouvoirs des autorités nationales à tous les niveaux afin qu'elles puissent appliquer des politiques foncières viables et conformes aux priorités nationales;

vi) Renforcer les partenariats et les réseaux et intensifier la participation de toutes les parties prenantes à l'aménagement des terres afin de parvenir à une appréhension commune de l'aménagement des ressources foncières, et notamment, à cet effet, prendre en considération les objectifs de la collectivité et les connaissances traditionnelles, y compris celles des peuples autochtones;

vii) Incorporer les principes du développement durable dans l'aménagement des terres afin de mettre ces dernières en valeur et de dégager les zones qui pourraient faire l'objet de mesures de conservation;

viii) Faire en sorte que le régime foncier soit transparent et son administration décentralisée, et que tous y aient également accès, dans le respect des priorités nationales en matière d'aménagement durable du territoire;

ix) Offrir des mesures d'incitation ciblées, notamment pécuniaires, et fondées sur la recherche scientifique, de sorte à favoriser l'investissement public et privé dans la construction d'infrastructures et dans la recherche en rapport avec l'aménagement durable des terres et la lutte contre la dégradation des sols, et offrir aux agriculteurs,

particulièrement les petits exploitants et ceux des pays en développement, un meilleur accès au crédit;

x) Offrir un meilleur accès au microcrédit afin d'aider les petits exploitants, spécialement ceux qui n'ont guère de ressources, à obtenir des outils d'aménagement des sols et à recourir à des pratiques d'exploitation durables;

xi) Promouvoir la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité ainsi que l'aménagement durable des forêts, qui font partie intégrante de l'aménagement viable du territoire ainsi que de la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts;

xii) Favoriser la création et la modernisation, dans les pays en développement, de centres d'excellence axés sur la politique foncière ainsi que sur les modes de faire-valoir et l'aménagement des terres de sorte à perfectionner les connaissances et les savoir-faire nécessaires à la planification des sols ainsi qu'à l'administration et la gestion des biens fonciers;

xiii) Encourager l'élaboration, selon qu'il convient et en tenant compte des mesures prises, d'un ensemble d'indicateurs en rapport avec la politique foncière nationale aux fins de l'examen et du suivi des politiques et de l'évaluation de leurs résultats;

xiv) Faire appel à des technologies d'aménagement viable du territoire qui soient optimales, utiles et rentables, notamment à des systèmes d'information géographique aux fins du cadastre et de la planification municipale, et à l'imagerie satellite pour les levés d'occupation des sols;

xv) Mettre en place et moderniser des outils de gestion des risques de sorte à améliorer la capacité de résistance du cadre naturel, notamment celle des sols, en cas de catastrophe naturelle, ainsi qu'à contrer les incidences des changements climatiques, et les intégrer systématiquement aux stratégies d'utilisation des sols et d'aménagement de l'espace;

xvi) Développer les réseaux nationaux et régionaux de gestion des connaissances et en combler les lacunes, et créer un fichier informatisé de spécialistes des questions foncières;

xvii) Faire participer les principaux intéressés à la mise sur pied de réseaux de gestion des connaissances et d'un fichier informatisé de spécialistes des questions foncières afin que l'utilisation des sols soit viable et optimale, tout en assurant la propriété foncière;

xviii) Promouvoir, selon qu'il convient et dans le cadre de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire, l'échange d'informations et le transfert de technologies nouvelles et perfectionnées et de pratiques optimales;

b) *Réduire la dégradation des sols et remettre en état les terres dégradées* et, à cet effet :

i) Encourager vivement les autorités des pays en développement à prendre des mesures propres à faire reculer la dégradation des sols tout en contribuant à l'élimination de la pauvreté et à la création d'emplois;

ii) Conserver et protéger les ressources foncières et les sols et, pour ce faire, utiliser les sols et aménager l'espace de sorte à favoriser le développement durable dans les campagnes et les villes, recourir à des méthodes telles que l'adoption de pratiques agricoles durables, la création d'une couverture végétale pérenne, l'agroforesterie, l'écoagriculture, ainsi que la diversification et la préparation minimale du sol, et assurer à cette fin le renforcement des capacités des pays en développement;

iii) Mettre en œuvre des politiques axées sur les causes directes et indirectes de la dégradation des sols, comme la désertification, l'érosion, la perte de matières organiques, la salinisation, la pollution et la croissance urbaine non viable;

iv) Mettre en œuvre des politiques axées sur la régénération de l'intégrité physique des sols, l'amélioration de la teneur en nutriments et l'augmentation de la quantité de matières organiques;

v) Agir en commun pour renforcer les capacités, notamment dans les pays en développement, en vue d'exploiter des technologies et des outils, nouveaux ou non, permettant de contrôler la qualité des sols et la dégradation des terres, de combler les lacunes des données relatives à l'ampleur de la dégradation et d'évaluer les informations biophysiques et socioéconomiques connexes;

c) *Favoriser des politiques de gestion intégrée des ressources en eau et des ressources foncières* et, à cet effet :

i) Favoriser des politiques de gestion intégrée des ressources en eau et des ressources foncières pour lutter contre la dégradation des sols et la pénurie d'eau et pour s'adapter aux changements climatiques;

ii) Favoriser l'exploitation efficiente, effective et durable des ressources en eau, notamment par leur diversification, et, à cet effet, envisager l'exploitation durable des eaux souterraines et des eaux usées, la désalinisation viable ainsi que la collecte des eaux pluviales, encourager les économies d'eau et les mesures de gestion de la demande, et concilier les divers modes d'exploitation des ressources en eau dans tous les écosystèmes;

iii) Intensifier la concertation et la coopération entre les autorités responsables de la gestion des ressources en eau et celles chargées de la gestion des ressources foncières;

iv) Accroître l'efficacité de l'irrigation et des modalités de gestion des ressources en eau, telles que la récupération des eaux pluviales, afin de contribuer à la lutte contre la pénurie;

v) S'attaquer à l'érosion côtière et au recul des terres dû à l'élévation du niveau de la mer, en particulier dans les petits États insulaires en développement, les États côtiers à faible altitude et les plaines côtières, par des méthodes d'aménagement de l'espace et d'adaptation aux changements climatiques;

vi) S'attaquer à l'empiètement côtier dans les réserves d'eau douce et à la salinisation des terres arables, en particulier dans les petits États insulaires en développement;

d) *Favoriser l'accès équitable aux bien fonciers et mettre en place un régime foncier qui assure la sécurité de jouissance, en particulier pour les femmes, les peuples autochtones et les autres groupes vulnérables* et, à cet effet :

i) Encourager la mise en place de cadastres efficaces et rentables indiquant et enregistrant de manière transparente la propriété des biens fonciers de sorte à favoriser l'investissement et l'aménagement du territoire, en exploitant des systèmes informatiques de pointe;

ii) Admettre qu'il existe selon les États divers régimes d'accès à la propriété foncière et d'occupation des terres; renforcer le cadre institutionnel et judiciaire relatif à l'administration des droits de propriété et à l'occupation des terres sur le long terme, en tenant compte des droits de jouissance établis des peuples autochtones, des petits paysans et des ruraux défavorisés, ainsi que des régimes coutumiers et des pratiques locales, sans établir de pratiques discriminatoires à l'égard des femmes et des filles; et définir des politiques et promulguer des lois qui assurent l'accès à la terre et la sécurité de jouissance sur un pied d'égalité, particulièrement en ce qui concerne les pauvres, et, pour ce faire, reconnaître les droits fonciers de manière équitable, les garantir et les sécuriser, en particulier s'agissant des femmes, des peuples autochtones et d'autres groupes vulnérables;

iii) Encourager la mise en place de nouveaux dispositifs collectifs de diffusion des connaissances et de l'information et lancer des campagnes d'éducation des citoyens aux droits fonciers;

iv) Assurer la reconnaissance d'autres droits de jouissance tels que le droit de pâturage et de ramassage du bois, qui sont souvent des moyens de subsistance essentiels, surtout pour les femmes;

v) Faire en sorte que les droits de pâturage soient suffisamment protégés et, le cas échéant, faciliter la transhumance;

vi) Habiliter les femmes à participer de manière équitable à la prise de décisions concernant l'aménagement des sols ainsi que l'accès à la terre;

vii) Prendre de nouvelles mesures efficaces pour vaincre les obstacles au plein exercice des droits des peuples colonisés ou sous occupation étrangère, lesquels obstacles sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine et doivent être combattus et éliminés;

e) *Accentuer le renforcement des capacités, le transfert de technologies et le financement* et, à cet effet :

i) Mobiliser des moyens financiers nouveaux ou complémentaires, de toutes origines, au service des politiques foncières des pays en développement, l'objet étant de promouvoir l'aménagement viable du territoire, l'efficacité du système cadastral, la planification intégrée et l'accès équitable à la terre;

ii) Prêter une assistance technique et financière aux pays en développement ainsi qu'à ceux dont l'économie est en transition qui entreprennent une réforme du régime foncier visant à améliorer les moyens de subsistance et à les rendre durables;

iii) Favoriser et intensifier le développement, le transfert, selon des conditions convenues d'un commun accord, et l'utilisation, selon le cas, de pratiques, produits et technologies qui ne présentent pas de danger et se fondent sur la recherche scientifique, notamment des technologies de pointe et les savoir-faire correspondants, de sorte à intensifier l'exploitation durable des ressources foncières, notamment dans les pays en développement, et en tenant compte des réalités locales;

iv) Aider les pays, notamment en développement, à perfectionner la connaissance scientifique du système des ressources foncières et, pour ce faire, renforcer les capacités techniques, notamment en ce qui concerne les projets pilotes destinés à mettre à l'épreuve les résultats des travaux de recherche;

v) Mettre davantage en valeur les ressources humaines et renforcer les capacités, spécialement dans les pays en développement, en vue d'assurer l'aménagement durable de l'espace, et ce, par des activités d'enseignement et de formation.

D. Sécheresse

10. La sécheresse menace encore et toujours les moyens de subsistance de millions d'êtres humains. Il faut la combattre si l'on veut instaurer un mode de développement durable, notamment pour ce qui est de la préservation des écoservices, et améliorer les conditions de vie des millions de personnes qui vivent dans les régions touchées. Les effets des changements climatiques intensifient le risque de sécheresse et la sévérité de ce phénomène, de sorte qu'il est impératif de mieux le gérer et d'en réduire les risques. La sécheresse doit être abordée de façon intégrée avec les autres thèmes du cycle actuel de la Commission du développement durable, et compte tenu des aspects sociaux, économiques et environnementaux. Les stratégies de gestion de la sécheresse, y compris pour ce qui est de la mise en place de plans d'intervention, devraient étayer les pratiques agricoles viables, la conservation des sols, la diversification des cultures, la gestion intégrée des ressources en eau et la lutte contre la désertification, dans le respect du cadre juridique et des dispositions de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en

particulier en Afrique[28], et de leur rôle dans l'atténuation des effets de la sécheresse. Des mesures doivent être prises pour :

a) *Créer les conditions propices à des mesures de prévention des situations de sécheresse et d'atténuation de leurs effets* et, à cet effet :

i) Élaborer des plans et stratégies nationales de gestion de la sécheresse et de réduction des risques y relatifs et inviter les bailleurs de fonds à aider les pays en développement à faire prendre ces questions en compte dans les stratégies et plans nationaux, régionaux et mondiaux de développement durable;

ii) Encourager une approche plus anticipative de la gestion du risque de sécheresse;

iii) Intégrer les politiques et stratégies d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe, et tenir compte des dispositions du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes[29] et des objectifs du Millénaire pour le développement dans les plans de gestion de la sécheresse et les stratégies de réduction des risques y relatifs;

iv) Faire comprendre l'importance de la gestion intégrée des ressources en eau, comme l'exige la résolution prise par la Commission à sa treizième session[30];

v) Promouvoir et exploiter des systèmes nationaux, régionaux et mondiaux d'information, de prévision et d'alerte rapide relatifs à la sécheresse pour diffuser des informations fiables auprès des populations vivant dans des régions à risque afin de leur permettre de prendre préventivement les mesures requises et d'obtenir en même temps le soutien voulu des autorités et institutions nationales compétentes, telles que les observatoires de la sécheresse, qui devraient être créés là où ils n'existent pas, ainsi que de la communauté internationale;

vi) Assurer l'aménagement viable des forêts, et en particulier lutter contre la déforestation et favoriser la conservation ou la remise en état du couvert végétal, afin de lutter contre la désertification, atténuer les effets de la sécheresse et combattre la dégradation des sols et les incidences préjudiciables des changements climatiques;

vii) Favoriser l'aménagement durable des sols, qui est l'un des éléments permettant d'atténuer les effets de la sécheresse;

viii) Promouvoir la coopération et les partenariats Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaires en vue de renforcer les capacités et accroître l'efficacité en matière de planification, de suivi et d'exécution des projets relatifs à la gestion de la sécheresse, notamment pour ce qui est de la collecte de

---

[28] Ibid., vol. 1954, n° 33480.

[29] Voir le *Rapport de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, Kobe (Hyogo, Japon), 18-22 janvier 2005* (A/CONF.206/6), chap. I, résolution 2.

[30] *Conseil économique et social, Documents officiels, 2005, Supplément n° 9* (E/2005/29-E/CN.17/2005/12), chap. I, sect. C, résolution 13/1.

données, des systèmes d'information, de la modélisation et de la prévision;

ix) Poursuivre la mobilisation de fonds de toutes origines de sorte à atténuer les effets de la sécheresse, conformément aux dispositions des articles 5, 6 et 20, entre autres, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;

b) *Consolider la base de connaissances et l'échange d'informations sur la sécheresse, le stress hydrique et la gestion des risques de sécheresse et, à cet effet :*

i) Investir dans la recherche-développement, la collecte de données robustes, y compris par la télédétection, et d'informations en vue d'évaluer et de cerner les risques ainsi que de prévoir, prévenir et gérer les situations de sécheresse à des intervalles divers (saisonnières, pluriannuelles, sur le court, le moyen ou le long terme), en prenant en considération les connaissances traditionnelles;

ii) Promouvoir l'échange d'informations, de données d'expérience et d'enseignements en matière de gestion et de réduction des risques de sécheresse et sensibiliser davantage les populations aux pratiques traditionnelles et évolutives;

iii) Encourager l'exploitation et, le cas échéant, la définition d'indicateurs et repères locaux, nationaux et, selon qu'il convient, régionaux, relatifs à la sécheresse fondés sur les travaux de recherche scientifique, et établir des systèmes d'information en ligne, tout en tenant compte de l'ensemble d'indicateurs devant être formulés en rapport avec le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;

iv) Élaborer des directives en vue de la formulation d'indices de la sécheresse qui pourraient être exploités dans diverses régions du globe de sorte à faciliter la compilation d'informations sur les situations de sécheresse et d'en rendre compte;

v) Intensifier l'échange, entre les principaux intéressés, de connaissances et d'informations sur les prévisions météorologiques et les conditions climatiques, et apprendre à mieux les exploiter avant, pendant et après une situation de sécheresse;

vi) Mobiliser et consacrer davantage de fonds en appui à la recherche-développement sur les causes et les conséquences de la sécheresse, y compris pour ce qui est des perspectives économiques, sociales et écologiques et du perfectionnement de techniques et pratiques susceptibles d'accroître la sécurité alimentaire et de faire reculer la vulnérabilité des populations;

vii) Faciliter l'accès des parties prenantes au développement durable à des données climatiques susceptibles d'aider à atténuer les effets de la sécheresse, dans le respect de la législation nationale;

c) *Accentuer la capacité d'adaptation des populations face aux situations de sécheresse* et, à cet effet :

i) Accentuer la capacité d'adaptation, sur les plans social et économique, des populations exposées à la sécheresse et, pour ce faire, encourager l'administration locale du régime d'occupation des terres, par le respect des principes de bonne gouvernance, la polyculture-élevage, la mise en œuvre de plans de gestion des ressources en eau et le développement de régimes d'assurance contre les aléas climatiques;

ii) Poursuivre la mobilisation de fonds en faveur de la recherche-développement relative à des variétés de semences tolérantes à la sécheresse et axée sur les réalités nationales, notamment dans les pays en développement exposés à ce phénomène, tout en perfectionnant les techniques d'irrigation et en améliorant l'efficience de l'eau;

iii) Encourager l'appui aux stratégies que les collectivités rurales mettent ou ont mis en place pour faire face à la sécheresse et s'y adapter;

iv) Favoriser des pratiques d'utilisation durable des sols, notamment des pratiques agricoles susceptibles d'atténuer les effets de la sécheresse et de faciliter l'adaptation à ce phénomène;

v) Œuvrer au perfectionnement, à l'échelle mondiale, des moyens de communication de l'information, de partage des données, de modélisation et de prévision, notamment pour ce qui est des savoirs autochtones ainsi que des capacités des usagers en matière de planification et d'exécution, l'objet étant de rendre les populations rurales et autres plus résilientes à la sécheresse, particulièrement dans les pays en développement;

vi) Promouvoir des pratiques et des techniques novatrices et les associer aux connaissances traditionnelles en vue de prévoir les situations de sécheresse et d'en étudier l'impact, et mettre en place des systèmes informatisés d'alerte rapide et des pratiques de gestion intégrée et viable des ressources en eau;

vii) Promouvoir la participation des communautés locales aux actions entreprises pour atténuer les conséquences de la sécheresse, à la lutte contre la désertification et la dégradation des sols, en particulier en encourageant les groupes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les pasteurs et les populations autochtones à prendre part à la prise des décisions débouchant sur des politiques de réduction des risques de sécheresse;

d) *Renforcer davantage les capacités, intensifier le transfert de technologies et augmenter les moyens financiers* et, à cet effet :

i) Promouvoir l'accès abordable aux technologies appropriées et nécessaires et offrir les moyens correspondants de renforcement des capacités pour favoriser la prévision et la prévention des situations de sécheresse, mettre en place des dispositifs d'intervention déclenchés par les populations touchées à travers le temps, et pratiquer un mode de gestion viable, notamment pour ce qui est de l'exploitation efficiente des

ressources rares et des terres arables comme convenu d'un commun accord;

ii) Offrir, notamment aux pays en développement, un appui technique et des moyens financiers plus importants en vue de la mise en place de systèmes nationaux et régionaux d'alerte rapide en cas de sécheresse, associés, entre autres, à des plans de gestion et de prévention de ce phénomène, d'atténuation de ses effets et d'adaptation;

iii) Inviter la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à poursuivre ses travaux sur les stratégies de réduction des risques de sécheresse et les plans de gestion de ce phénomène;

iv) Intensifier la coopération et la concertation entre les secrétariats des trois conventions de Rio en matière d'atténuation des effets de la sécheresse, dans le respect de leurs attributions respectives.

E. Désertification

11. La désertification et la dégradation des sols dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches sont des problèmes qui touchent l'ensemble de la planète et exigent donc une action mondiale concertée, comme indiqué dans la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Ces phénomènes ne cessent d'avoir des effets préjudiciables sur l'agriculture, le développement rural et urbain, l'utilisation du sol, les ressources en eau et les mesures prises pour éliminer la pauvreté et la faim et améliorer la santé et le bien-être. La lutte contre la désertification et la dégradation des sols tout comme l'atténuation des effets de la sécheresse passent par des politiques qui associent notamment l'utilisation des sols, la sécurité alimentaire et les conditions de vie à l'instauration d'un mode de développement durable, compte tenu des effets négatifs des changements climatiques et des modes d'exploitation qui provoquent la dégradation des sols, l'appauvrissement de la diversité biologique et la désertification, ainsi qu'à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Des mesures doivent être prises pour :

a) *Renforcer le cadre institutionnel de la mise en œuvre des politiques* et, dans ce contexte :

i) Intensifier la coopération entre les secrétariats des conventions de Rio, dans le respect de leurs attributions respectives, pour lutter contre les effets néfastes et mutuels de la désertification, de la dégradation des sols, de l'appauvrissement de la diversité biologique et des changements climatiques, considérant que la synergie des actions menées pour lutter contre ces problèmes pourrait être avantageuse;

ii) Demander aux gouvernements, agissant en collaboration avec les organisations multilatérales compétentes, y compris les organismes d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial, d'intégrer la désertification et la dégradation des sols dans leurs plans et stratégies de développement durable;

iii) Intégrer les plans d'action nationaux relatifs à la sécheresse et la désertification dans les stratégies nationales de développement;

iv) Faire en sorte que les plans d'action nationaux des petits États insulaires en développement tiennent compte des problèmes que pose la désertification des zones côtières;

v) Contribuer à l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ainsi que du Plan-cadre stratégique décennal visant à en renforcer la mise en œuvre, notamment par la coopération régionale et internationale, la mise à disposition de moyens de financement suffisants et prévisibles, le transfert de technologies et le renforcement des capacités;

b) *Prendre des mesures concrètes pour lutter contre la dégradation des sols et la désertification* et, dans ce contexte :

i) Reconnaître les liens réciproques entre les changements climatiques, l'appauvrissement de la diversité biologique et la désertification, ainsi que la nécessité d'intensifier la lutte contre la désertification et de promouvoir la gestion durable des terres;

ii) Promouvoir l'utilisation durable des terres et des moyens de subsistance viables, l'accroissement de la productivité des sols, l'usage efficace des ressources en eau et une plus grande sécurité d'occupation des terres pour les populations vivant dans les zones touchées, notamment les éleveurs;

iii) Sauvegarder les ressources foncières grâce à une gestion communautaire durable des ressources naturelles, en s'appuyant sur les connaissances scientifiques et le savoir traditionnel;

iv) Promouvoir la restauration des sols dégradés et leur meilleure gestion, y compris l'intégration accrue des terres réservées à l'élevage et à l'agriculture, ainsi que l'utilisation des pratiques optimales en matière de gestion des terres agricoles et des zones de pâturage;

v) Promouvoir la gestion durable des ressources en eau et une irrigation efficace, la conservation de l'eau et le recours à l'ensemble des sources d'eau, y compris les eaux de crue et les courants souterrains;

vi) Encourager les usagers des terres à investir dans la conservation du sol et de l'eau, notamment en assurant à la population rurale, en particulier aux femmes, aux autochtones et aux autres groupes vulnérables, la sécurité d'occupation et les droits d'accès aux terres et aux ressources naturelles;

vii) Réduire l'érosion des sols et promouvoir la rétention de l'eau des sols par le biais d'une gestion durable des forêts et de pratiques d'agroforesterie viables;

viii) Prendre des mesures et fournir une assistance internationale, promouvoir les initiatives nationales et encourager la coopération sous-régionale, régionale et internationale, dans le but de prévenir les mouvements des dunes et de réduire la fréquence et la gravité des tempêtes de sable, en renforçant notamment les systèmes d'alerte rapide

et en restaurant la végétation, ainsi qu'en appuyant les initiatives, dans ce domaine, des communautés rurales des zones touchées, principalement dans les pays en développement;

ix) Encourager le recours aux pratiques traditionnelles appropriées et aux connaissances locales en ce qui concerne l'utilisation des terres, la gestion des ressources en eau et les activités agricoles;

x) Harmoniser, au niveau national, les différentes politiques et les différents programmes sectoriels destinés à enrayer et faire reculer la dégradation des sols, et développer la coordination en recherchant les convergences;

c) *Accroître le renforcement des capacités, le transfert des technologies et le financement* et, dans ce contexte :

i) Promouvoir la recherche scientifique et consolider la base scientifique relative à la désertification et à la sécheresse, qui est essentielle à la prise de décisions éclairées en matière de gestion durable des terres et à l'évaluation des résultats et de l'impact des programmes de lutte contre la désertification;

ii) Encourager l'amélioration des centres d'excellence et de contrôle existants dans les pays en développement, et en susciter la création de nouveaux, pour lutter contre la désertification et promouvoir le renforcement des capacités en vue d'adopter et de mettre en œuvre des techniques intégrées pour la conservation des ressources naturelles et leur utilisation rationnelle, et inviter les programmes et les fonds régionaux et internationaux ainsi que les donateurs à fournir un appui aux pays touchés pour soutenir leur lutte contre la désertification;

iii) Encourager, au plan régional, la création de capacités de gestion des catastrophes à tous les niveaux et le renforcement de celles qui existent, y compris de systèmes d'information et d'alerte rapide efficaces permettant de gérer les risques associés à la sécheresse, à la désertification, à la dégradation des sols et aux effets négatifs des changements climatiques;

iv) Élargir l'accès aux technologies pertinentes pour évaluer, analyser et mesurer la nature, la gravité et les conséquences de la dégradation des sols et de la désertification et à des techniques de traitement, en faisant appel à la télédétection et aux systèmes d'information géographique;

v) Aider les pays en développement à mettre au point, adopter et diffuser des technologies selon des dispositions convenues d'un commun accord, notamment le partage et la promotion des pratiques optimales et des enseignements en ce qui concerne les méthodes de lutte contre la désertification appliquées à tous les niveaux, telles que les pratiques agricoles durables, la conservation et la restauration de la couverture végétale;

vi) Doter les communautés touchées de moyens leur permettant de faire face aux effets de la désertification en encourageant la participation, notamment grâce à des approches participatives associant la société civile, les communautés locales, les populations autochtones et d'autres

grands groupes, en particulier les femmes, à la prise de décisions et à la formulation de politiques;

vii) Investir dans une gestion viable des terres, notamment leur aménagement, des forêts et des autres ressources naturelles, comme moyen de lutte contre la désertification et la dégradation des sols dans les zones arides, semi-arides et les zones subhumides et sèches;

viii) Mobiliser des ressources financières adéquates, prévisibles et en temps voulu, pour la mise en œuvre du Plan-cadre stratégique décennal de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, conformément à l'article 20 de la Convention, et continuer de fournir un appui à l'action de sensibilisation et aux travaux de synthèse du secrétariat de la Convention;

ix) Encourager les pays développés et inviter le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial à fournir, dans le cadre de la cinquième reconstitution du Fonds, des ressources financières adéquates, ponctuelles et prévisibles, y compris des ressources nouvelles et supplémentaires, pour le domaine d'intervention concernant la dégradation des sols;

x) Inviter le Fonds pour l'environnement mondial à faciliter l'accès des pays touchés, principalement en Afrique, à la totalité des financements offerts par le Fonds en matière de dégradation des sols et de désertification;

xi) Améliorer la coopération régionale, en particulier dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, notamment par le biais de ses cinq annexes de mise en œuvre régionale, et apporter un appui aux initiatives régionales et aux programmes nationaux connexes destinés à lutter contre la désertification, dont le programme du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique relatif à l'environnement, le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, l'Initiative TerrAfrica et d'autres initiatives régionales;

xii) Renforcer la coopération internationale en matière de développement, sachant qu'il convient de situer la lutte contre la désertification et la dégradation des sols dans le cadre des engagements formulés au paragraphe 81 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, concernant la mobilisation de ressources financières adéquates et prévisibles provenant de toutes les sources disponibles.

F. Afrique

12. L'Afrique doit obtenir de bons résultats économiques pour créer un environnement favorable au développement durable. Les pays africains ont joué un rôle prépondérant dans la négociation des obstacles liés au développement durable, y compris dans le domaine de l'agriculture, et ont tracé la route à suivre sur les plans local, national, régional et continental grâce à des initiatives comme le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Cependant, la croissance du produit intérieur brut (PIB) demeure

inférieure à l'objectif minimal de 7 % fixé par le Nouveau partenariat et a souvent concerné des secteurs ayant une faible influence sur l'emploi et le revenu en général. L'Afrique a encore des défis à relever pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, qui ne sont pas bien engagés en raison de la faiblesse des infrastructures, d'une capacité institutionnelle insuffisante et de la nécessité de continuer à investir dans l'agriculture. L'Afrique a besoin d'une révolution verte pour favoriser l'accroissement de la productivité agricole, de la production vivrière et de la sécurité alimentaire tant nationale que régionale d'une façon qui renforce les fonctions écosystémiques. Elle se doterait ainsi d'une base solide pour lutter contre la pauvreté rurale, la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification. Les nombreuses crises mondiales actuelles compromettent sérieusement les perspectives de développement durable de l'Afrique, y compris dans le domaine de l'agriculture. Il importe donc qu'une action soit menée aux plans local, national, régional et international pour appuyer l'utilisation écologiquement et socialement rationnelle des ressources naturelles, la diversification des économies du continent ainsi qu'une révolution verte africaine et les dimensions économique, sociale et écologique du développement durable en Afrique. Des mesures doivent être prises pour :

a) *Revitaliser l'agriculture en tant que base du développement rural durable* et, dans ce contexte :

i) Réaffirmer la déclaration politique sur les besoins de l'Afrique en matière de développement[11]; adoptée lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, le 22 septembre 2008;

ii) Prendre note de la Déclaration ministérielle de haut niveau de Windhoek sur l'agriculture en Afrique au XXI^{e} siècle : relever les défis et réaliser une révolution verte durable[18], adoptée le 10 février 2009, et d'autres réunions connexes telles que la Deuxième Conférence africaine sur l'assainissement et l'hygiène qui s'est tenue à Durban (Afrique du Sud), en février 2008, et la onzième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, organisée à Charm el-Cheikh (Égypte), en juillet 2008;

iii) Prendre note également de la Conférence internationale sur l'eau pour l'agriculture et l'énergie en Afrique qui s'est tenue à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne), en décembre 2008, et de la Conférence africaine des ministres de l'environnement sur les changements climatiques pour l'après-2012, organisée à Alger en novembre 2008;

iv) Accélérer le développement agricole conformément au Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, notamment la mise en œuvre de la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique;

v) Encourager et faciliter les investissements dans l'infrastructure rurale en particulier pour agir sur le développement socioéconomique des communautés rurales et des groupes vulnérables;

vi) Stimuler les investissements privés dans le domaine de l'agriculture, tout en soutenant les petits exploitants, favorisant l'égalité des sexes et

promouvant la responsabilité sociale des entreprises ainsi que la durabilité écologique;

vii) Accroître l'appui accordé par les pays donateurs pour honorer les engagements pris en faveur du développement de l'agriculture africaine, afin de compléter la mobilisation des ressources nationales;

viii) Intensifier les travaux de recherche-développement en matière de développement agricole et rural durable;

ix) Apporter un appui à la révision et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de l'agriculture durable, avec la participation de la société civile et du secteur privé, pour consolider les petites exploitations;

x) Promouvoir un accès équitable aux terres et un statut d'occupation clair et sûr, en particulier pour les femmes, les peuples autochtones et les autres groupes vulnérables;

xi) Améliorer la gouvernance foncière, s'attaquer aux causes des conflits fonciers et les réduire;

xii) Prendre des mesures pour stimuler la productivité et la durabilité, y compris en facilitant l'accès des agriculteurs, particulièrement des agricultrices, au microfinancement et au développement des compétences;

xiii) Veiller à l'utilisation équitable et durable des ressources en eau nationales et partagées en Afrique, et en promouvoir une gestion et un développement intégrés, conformément aux accords internationaux existants et aux priorités nationales;

xiv) Incorporer les aspects sociaux de la transformation agricole dans les décisions politiques, y compris la gestion de l'exode rural, notamment en créant un solide marché de l'emploi urbain et rural;

xv) Aider les pays africains à incorporer, dans leurs politiques agricoles ainsi que dans leurs plans nationaux de développement, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation des risques de catastrophe sur la base des connaissances scientifiques et traditionnelles et des expériences locales;

b) *Intégrer les agriculteurs africains et les entrepreneurs locaux à la filière d'approvisionnement agricole* et, dans ce contexte :

i) Assurer aux agriculteurs un accès rapide à des intrants et des crédits abordables, publics et privés, ainsi qu'à des systèmes d'assurance publics et privés;

ii) Soutenir davantage la participation des organisations agricoles aux processus décisionnels à tous les niveaux;

iii) Faciliter et appuyer le renforcement de la capacité commerciale et technique des organisations agricoles, notamment par le biais des services de vulgarisation;

iv) Accroître l'appui, de toutes provenances, à l'amélioration de l'infrastructure des marchés et des systèmes d'information sur les marchés, notamment le développement et le renforcement des liens entre mondes urbain et rural;

v) Accroître les efforts pour abaisser les barrières tarifaires et améliorer l'infrastructure de façon à créer et développer des marchés de denrées alimentaires viables aux niveaux national et régional;

vi) Mettre au point des systèmes nationaux incorporant des initiatives publiques et privées pour réduire les pertes avant et après la récolte, en développant les infrastructures et les transports, en améliorant les capacités de stockage, le fonctionnement de la filière d'approvisionnement et les transferts de technologie quand ils ont fait l'objet d'un accord commun;

vii) Promouvoir les industries agricoles et la création d'une valeur ajoutée locale;

viii) Encourager les pratiques agro-écologiques, notamment la promotion des pratiques agricoles traditionnelles et des connaissances traditionnelles en général, qui constituent certaines des ressources utilisables pour la mise au point de modèles de production agricole durable;

c) *Promouvoir un environnement favorable au développement durable* et, dans ce contexte :

i) Réaffirmer que la bonne gouvernance à tous les niveaux est essentielle à une croissance économique soutenue, à l'élimination de la pauvreté et au développement durable;

ii) Saluer et continuer d'encourager les progrès accomplis par de nombreux pays africains en ce qui concerne la mise en œuvre de politiques économiques en faveur des pauvres, l'ancrage de la démocratie, la protection des droits de l'homme et le renforcement de la participation active de la société civile et des principales parties prenantes;

iii) Insister sur l'importance des initiatives africaines pour renforcer la gouvernance politique et économique et celle des entreprises, telles que le Mécanisme d'évaluation intra-africaine;

iv) Souligner que le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme sont indépendants et complémentaires;

v) Mettre en évidence le fait que le règlement et la gestion des conflits, ainsi que la consolidation de la situation après les conflits, sont essentiels à la réalisation du développement durable en Afrique;

vi) Saluer et encourager la poursuite des progrès que l'Union africaine et les organisations sous-régionales ont faits à cet égard, grâce notamment au renforcement de l'architecture de paix et de sécurité de l'Afrique;

vii) Appuyer et renforcer les capacités des États dans la gestion de leurs ressources, en les encourageant à améliorer leurs politiques et leurs textes législatifs et à s'y tenir;

viii) Reconnaître que l'Afrique est le premier groupe régional à avoir adopté un cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables, qui pourrait servir d'outil dans la lutte pour l'élimination de la pauvreté;

d) *Assurer l'intégration de l'Afrique dans le commerce mondial* et, dans ce contexte :

i) Améliorer l'accès des agriculteurs aux marchés locaux, régionaux et mondiaux, et y favoriser leur intégration;

ii) Accélérer l'intégration régionale de l'Afrique et son accès aux marchés mondiaux;

iii) Encourager une coordination accrue entre l'Union africaine, les partenaires du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et les communautés économiques régionales;

iv) Encourager et aider les organisations économiques régionales africaines à jouer un rôle de premier plan dans le contexte des multiples crises mondiales actuelles. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, souligner le rôle clef que ces organisations devraient jouer en matière de soutien et de coordination des stratégies et des politiques nationales relatives au développement agricole et à la sécurité alimentaire; d'amélioration de l'environnement institutionnel de l'économie agricole; et de gestion durable des ressources en eau transfrontalières, conformément aux accords internationaux;

e) *Continuer de réduire la dette des pays africains* et, dans ce contexte :

i) Poursuivre les efforts, notamment grâce à une gestion efficace de la dette, pour assurer la viabilité à long terme de la dette, qui constitue une base essentielle de la croissance ainsi que de l'action à mener pour réaliser les objectifs nationaux en matière de développement durable, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement;

ii) Continuer d'accorder la priorité aux pays les plus pauvres, mais permettre également, même aux pays qui n'ont pas droit à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, de bénéficier de la restructuration de la dette, si nécessaire et autant que de besoin;

f) *Accroître l'aide au développement consacrée à l'Afrique* et, dans ce contexte :

i) Augmenter l'appui de la communauté internationale à la mise en œuvre des divers programmes parrainés par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, en particulier le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique et le programme relatif à l'environnement;

ii) Enjoindre aux donateurs d'honorer leurs engagements, en particulier celui que le Groupe des Huit (G-8) a pris de doubler l'aide publique au développement en Afrique d'ici à 2010 afin de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'élimination de la pauvreté;

iii) Veiller à ce que l'augmentation du volume de l'aide publique au développement s'accompagne d'une amélioration de l'efficacité de cette aide, y compris de la mise en œuvre intégrale du Programme d'action d'Accra;

iv) Veiller à ce que l'aide publique au développement vienne en appui des priorités nationales de développement et des programmes de réduction de la pauvreté, dans le respect des systèmes des pays bénéficiaires de façon à accroître le sentiment de participation nationale et l'efficacité;

v) Accroître les efforts de promotion de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire pour faire avancer la mise en œuvre du développement durable en Afrique;

g) *Accroître les investissements nationaux et étrangers* et, dans ce contexte :

i) Accroître l'investissement dans tous les types d'infrastructure et dans l'entretien des infrastructures déjà en place, en particulier en milieu rural pour y encourager le développement, ainsi que l'investissement dans les sources d'énergie renouvelables et dans l'efficacité énergétique, autant que de besoin;

ii) Encourager l'augmentation des flux de capitaux privés vers l'Afrique en créant un climat favorable à l'investissement grâce à la coopération internationale et à la conclusion de partenariats mondiaux;

iii) Appuyer la diversification économique grâce aux investissements et privilégier les activités qui ajoutent une valeur aux exportations;

h) *Améliorer la distribution des revenus et promouvoir le développement social* et, dans ce contexte :

i) Faire bénéficier des avantages socioéconomiques l'ensemble de la population, en particulier les communautés rurales et les femmes;

ii) Promouvoir des mesures susceptibles d'améliorer l'accès des populations africaines, en particulier des plus vulnérables, aux services primaires de base, et soutenir la croissance économique durable de façon à améliorer les moyens de subsistance de ces populations;

iii) Hiérarchiser, s'il y a lieu, les dépenses nationales et les flux d'aide internationale destinés au secteur de l'eau et de l'assainissement, ainsi qu'au renforcement des capacités, à la promotion d'une gestion intégrée des ressources en eau et aux partenariats public-privé;

iv) Encourager l'appui au renforcement des systèmes de soins de santé, en particulier dans les domaines de la diminution de la mortalité infantile et maternelle et de la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le

paludisme, et faire valoir la nécessité de permettre aux communautés et aux foyers touchés d'avoir accès à une alimentation adéquate;

v) Appuyer toutes les initiatives visant à favoriser l'accès à l'enseignement primaire universel et l'amélioration de la qualité de l'éducation dans tous les pays africains à tous les niveaux, en accordant une attention particulière à l'éducation des femmes et des filles, ainsi qu'à l'éducation dans les régions sortant d'un conflit;

vi) Apporter un appui aux centres d'excellence existants et encourager la création de nouveaux centres;

vii) Appuyer les efforts visant à susciter et approfondir le savoir et la recherche, en accordant une place à la formation technique et professionnelle ainsi qu'aux systèmes d'enseignement supérieur;

i) *Promouvoir, favoriser et appuyer l'adaptation aux changements climatiques* et, dans ce contexte :

Promouvoir, rendre possible et appuyer la mise en œuvre, en Afrique, des trois Conventions de Rio et, dans ce contexte, assurer la coopération et la coordination nécessaires tout en respectant les mandats particuliers.

G. Corrélations et questions intersectorielles (y compris les moyens d'exécution)

13. Il faudra poursuivre le travail important déjà entrepris pour améliorer la coordination dans et entre les processus et les organismes internationaux qui jouent un rôle dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural (l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial et le Fonds international de développement agricole), sans perdre de vue le travail accompli par l'Équipe spéciale de haut niveau du Secrétaire général sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire.

14. Les orientations et les mesures concrètes envisagées pour accélérer la mise en œuvre devront être concertées, pluridisciplinaires, multisectorielles et complémentaires. Pour permettre de réaliser des synergies et des gains communs, ces orientations devront prendre en considération les corrélations entre les modules thématiques, ainsi que les questions intersectorielles.

15. L'élimination de la pauvreté et de la faim reste un objectif primordial dans l'optique du développement durable. Sa réalisation passe, dans l'immédiat, par celle de l'objectif du Millénaire qui consiste à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et celle des personnes qui souffrent de la faim.

16. Les stratégies nationales de développement durable devront envisager de façon intégrée les trois piliers du développement durable (social, économique et environnemental) et traiter la dimension sociale de la mondialisation, les problèmes des migrations internationales, l'égalité des sexes, la concertation multipartite et la cohérence des politiques, ainsi que les évaluations stratégiques, en conformité avec la législation nationale.

17. La revitalisation de l'agriculture et la promotion du développement rural peuvent contribuer dans une large mesure à éliminer la pauvreté et la faim et à parvenir à la sécurité alimentaire, ainsi qu'à l'amélioration de la santé, à l'autonomisation des femmes et à la création d'emplois productifs pour les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales. Il faut prendre des mesures pour :

a) Améliorer le financement des systèmes de santé publique et les renforcer afin de mieux lutter contre les maladies, en particulier les maladies transmissibles (tuberculose, paludisme et VIH/sida);

b) Investir davantage dans les infrastructures éducatives, promouvoir l'enseignement primaire gratuit pour tous et la mise en valeur des ressources humaines par des programmes adaptés d'éducation et de formation, en particulier à l'intention des jeunes ruraux issus de milieux défavorisés et vulnérables, et élargir l'accès à tous les niveaux de l'éducation;

c) Développer les services d'éducation et de vulgarisation dans le domaine de l'agriculture et la chaîne de valorisation de la production vivrière dans les zones rurales à tous les niveaux;

d) Consolider les initiatives internationales de renforcement des capacités axées sur la recherche de corrélations entre la santé et l'environnement afin d'améliorer la base de connaissances utilisée dans les interventions nationales et régionales face aux menaces que l'environnement fait peser sur la santé;

e) Prendre des mesures pour améliorer et faire durer les moyens de subsistance des groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes âgées, les éleveurs nomades, les peuples autochtones, les handicapés et les personnes vivant dans des zones très isolées dans les pays en développement;

f) Autonomiser les femmes rurales et promouvoir la propriété foncière et la sécurité d'occupation pour les agricultrices; axer les stratégies de renforcement des capacités sur les agricultrices et sur les ménages dirigés par une femme;

g) Valoriser les ressources humaines et renforcer les institutions des petits États insulaires en développement et de l'Afrique aux fins du développement intégré et de la gestion durable des ressources naturelles des zones rurales, y compris des zones côtières, des exploitations de pêche maritime et des zones humides, et doter les communautés rurales de ces petits États en développement et d'Afrique des moyens de subvenir à leurs propres besoins, notamment en autonomisant les femmes et les jeunes;

h) Encourager les autorités locales à participer, avec d'autres grands groupes, aux échanges d'informations et à la création de réseaux et de marchés destinés aux petits exploitants agricoles, en particulier aux femmes et aux jeunes.

18. L'ensemble des pays et la communauté internationale doivent redoubler d'efforts pour assurer la pérennité de la biodiversité, des ressources en eau, des terres et des forêts en tenant aussi compte du rôle des écosystèmes, dans

l'intérêt des générations présentes et futures et pour faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

19. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg énonce trois objectifs primordiaux liés au développement durable et les conditions essentielles pour les réaliser. La réforme radicale des modes de production et de consommation en fait partie. Il faut prendre des mesures pour :

a) Promouvoir des modes de consommation et de production viables, en premier lieu dans les pays développés, par des mesures s'inscrivant notamment dans le cadre du Processus de Marrakech, au profit de tous les pays, compte tenu des principes de Rio (principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives des États, notamment);

b) Encourager et promouvoir la mise en place d'un cadre décennal de programmes d'appui aux initiatives régionales et nationales afin d'accélérer la transition vers des modes de consommation et de production viables et de promouvoir le développement économique et social dans les limites de la capacité des écosystèmes; pour ce faire, agir sur la croissance économique et la dégradation de l'environnement et les dissocier si nécessaire, en utilisant les ressources et les processus de production de manière plus rentable et durable et en mettant un frein à la dégradation des ressources, à la pollution et au gaspillage. Ces mesures pourront faire l'objet d'un débat aux dix-huitième et dix-neuvième sessions de la Commission. Dans cette optique, tous les pays – pays développés en tête – devront agir pour mobiliser l'aide financière et technique de toutes provenances et renforcer les capacités des pays en développement, compte tenu de leurs besoins et de leurs moyens;

c) Soutenir la production agricole viable, y compris les nouvelles techniques d'agriculture;

d) Encourager les approches scientifiques, notamment les analyses du cycle de vie, qui peuvent aider à promouvoir des pratiques de production plus viables et offrir aux consommateurs des possibilités de consommation plus durables;

e) Éduquer, sensibiliser et informer les populations afin d'influer sur le comportement des consommateurs et d'ouvrir la voie à des modes de vie plus viables.

20. Le changement climatique constitue une priorité et une urgence pour toute la planète. Il s'agit d'un problème transversal qu'il faut traiter dans l'optique du développement durable, en respectant le principe des responsabilités communes mais différenciées et celui des capacités respectives des États. Il a des incidences sur toutes les questions examinées dans le cadre du cycle actuel de la Commission, à savoir l'agriculture, les sols, le développement rural, la sécheresse, la désertification et l'Afrique. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques[31] est l'instrument essentiel de la lutte contre le changement climatique. Les délibérations menées sur ce sujet au sein de la Commission ne doivent pas

[31] Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

avoir d'incidence sur les négociations en cours dans le cadre de la Convention-cadre. À cet égard, il faut prendre des mesures pour :

a) Aider à intégrer des mesures d'adaptation au changement climatique et des stratégies de réduction des risques de catastrophe aux stratégies de développement rural et agricole, aux politiques d'aménagement durable du territoire et aux plans de lutte contre la sécheresse et la désertification, en particulier dans les pays en développement;

b) Encourager la mise au point, le transfert et la diffusion dans les pays en développement de techniques nouvelles en rapport avec les six domaines couverts et qui permettent, par exemple, de créer des variétés de plantes résistantes et des méthodes de gestion des sols visant à réduire leur vulnérabilité au changement climatique;

c) Appliquer la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement de manière à tenir compte des besoins d'adaptation face aux changements climatiques.

21. Comme l'indiquent nombre de textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (dont le Plan de mise en œuvre de Johannesburg), ce qui compte le plus pour mener à bien les politiques élaborées aux échelons mondial, régional et national dans divers domaines, notamment les domaines thématiques du cycle actuel, c'est de définir des moyens d'exécution, c'est-à-dire des orientations générales et des mesures concrètes. Pour compléter l'action menée aux niveaux local et national, la coopération internationale est indispensable. Pour réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment ceux de la Déclaration du Millénaire, d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, il faudra mobiliser d'importantes ressources financières, comme le préconise le Consensus de Monterrey, et notamment trouver de nouvelles sources de financement, en particulier pour les pays en développement. Ces ressources financeront la mise en œuvre des politiques et des programmes nationaux qu'ils auront élaborés, l'ouverture de débouchés commerciaux, l'acquisition et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement, des campagnes de sensibilisation et le renforcement des capacités. Il faut prendre des mesures pour :

a) Mobiliser et affecter davantage de ressources au développement durable et, dans ce contexte :

i) Demander aux pays développés d'honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment, pour nombre d'entre eux, d'affecter 0,7 % de leur revenu national brut aux pays en développement d'ici à 2015, dont au moins 0,5 % d'ici à 2010, et de consacrer de 0,15 à 0,20 % de leur revenu national brut aux pays les moins avancés; inviter ceux qui ne l'ont pas encore fait à s'y employer activement, comme ils s'y sont engagés, compte tenu de l'importance de l'aide publique au développement et des autres sources de financement du développement, et à tenir les engagements pris dans le cadre du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement;

ii) Redoubler d'efforts pour améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide publique au développement. Le Forum du Conseil économique et social pour la coopération en matière de développement ainsi que des initiatives récentes, comme le Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide dont est issue la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide et, en 2008, le Programme d'action d'Accra, sont autant de contributions importantes aux efforts des pays qui y ont souscrit, avec l'adoption notamment des principes fondamentaux que sont la maîtrise nationale, l'alignement, l'harmonisation et la gestion axée sur les résultats. Sachant qu'il n'existe pas de solution toute faite qui garantisse l'efficacité de l'aide, il convient de prendre pleinement en compte la situation particulière de chaque pays;

iii) Augmenter l'aide multilatérale, en particulier celle fournie par le Fonds pour l'environnement mondial et les institutions financières internationales, et simplifier les procédures du Fonds;

iv) Créer un environnement favorable aux flux de capitaux privés et publics à tous les niveaux, y compris à l'investissement étranger direct, compte tenu des politiques nationales, afin de favoriser la croissance économique et de contribuer au transfert de technologies, à la création d'emplois et au développement des infrastructures;

v) Continuer d'examiner toutes les questions se rapportant aux problèmes de la dette extérieure, notamment au sein de l'Organisation des Nations Unies, et envisager les moyens d'étudier de nouvelles formes de mécanismes de restructuration de la dette souveraine qui se fondent sur les cadres et principes existants, en associant largement créanciers et débiteurs au processus et en veillant à ce que le fardeau soit réparti de manière comparable entre les créanciers, un rôle important étant dévolu aux institutions de Bretton Woods;

vi) Améliorer l'accès des populations locales, des agriculteurs et des petites entreprises au financement, y compris au microfinancement;

vii) Défendre et encourager la bonne gouvernance à tous les niveaux, condition essentielle du développement durable;

b) Soutenir le système mondial des échanges, compte tenu de l'importance du commerce pour le développement durable et, dans ce contexte :

i) Promouvoir un système d'échanges multilatéraux universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable;

ii) Permettre à tous les pays les moins avancés d'accéder aux marchés sans taxes et sans quotas, conformément aux engagements antérieurs;

iii) Aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, dans les domaines suivants : politique commerciale et réglementation des échanges, développement du commerce, renforcement des capacités de production, infrastructure commerciale, mesures d'ajustement dans le domaine commercial et autres besoins liés au commerce;

c) Multiplier les efforts de renforcement des capacités et promouvoir le transfert de technologies dans les pays en développement et, dans ce contexte :

i) Réaliser des programmes ciblés de renforcement des capacités dans les domaines thématiques et en ce qui concerne les corrélations et les questions intersectorielles qui s'y rapportent, en coordination avec les institutions locales, nationales et régionales;

ii) Consolider la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire et associer davantage le système des Nations Unies pour le développement à cet effort afin d'accroître les ressources financières, le renforcement global des capacités, les échanges d'informations et le transfert de technologies et de savoir-faire;

iii) Appliquer pleinement le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités[32] et continuer d'œuvrer pour la réalisation des objectifs d'Action 21, notamment ceux du chapitre 34;

iv) Augmenter les investissements dans la formation et la recherche-développement, s'agissant en particulier des pratiques et des technologies viables, notamment des technologies agricoles, et accélérer le transfert et la diffusion de ces technologies, de l'information, des méthodes et des pratiques auprès de tous les utilisateurs, notamment des agriculteurs, des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des populations des zones rurales isolées;

v) Renforcer les capacités d'aménagement du territoire afin de garantir le respect des limites de la capacité écologique et la prise en compte du potentiel à long terme et des caractéristiques des sols et l'assimilation des connaissances scientifiques et du savoir autochtone;

Suivi de la mise en œuvre des modules thématiques de l'agriculture et du développement rural

2. *Invite* les États Membres à renforcer les capacités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Fonds international de développement agricole et du Programme alimentaire mondial, dans les limites de leur mandat, pour qu'ils accroissent leur aide aux pays en développement, en particulier en Afrique, dans les domaines de l'agriculture et du développement rural durables et de la sécurité alimentaire, et demande à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de suivre, avec le Fonds international de développement agricole et le Programme alimentaire mondial, l'application des dispositions de la présente décision sur l'agriculture et le développement rural;

Suivi de la mise en œuvre des modules thématiques de la terre, de la sécheresse et de la désertification

3. *Invite également* les États Membres à soutenir et renforcer la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification par la mise en œuvre du Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention et

[32] UNEP/GC.23/6/Add.1 et Corr.1, annexe.

encourage une cohérence accrue entre les programmes, les fonds, les organismes et les entités en charge des dossiers sur la désertification, la sécheresse et la terre, en coopération avec le secrétariat de la Convention;

Suivi de la mise en œuvre du module thématique de l'Afrique

4. *Décide* de consacrer, en 2012 et en 2016, lors de ses sessions d'examen, sans préjudice du programme, de l'organisation et des méthodes de travail qu'elle a adoptés à sa onzième session, un débat distinct au contrôle et au suivi de la mise en œuvre de la décision relative à l'Afrique qu'elle a adoptée à sa dix-septième session.

Résolution 17/2
Préparatifs de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès de l'action menée pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice

La Commission du développement durable,

Rappelant que, par sa résolution 63/213 en date du 19 décembre 2008, l'Assemblée générale a décidé de convoquer en septembre 2010 une réunion de haut niveau de deux jours dans le cadre de sa soixante-cinquième session, afin d'examiner les progrès de l'action menée pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement dans le cadre de l'exécution de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (« Stratégie de mise en œuvre de Maurice »)[1],

Rappelant également que la réunion d'examen de haut niveau devait être précédée par des préparatifs techniques aussi efficaces et structurés que possible, menés avec une large participation aux niveaux national et régional, et soulignant que cet examen devait offrir à la communauté internationale l'occasion de procéder à une évaluation des progrès réalisés, des enseignements tirés et des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice et de convenir de ce qui devrait être fait pour réduire davantage la vulnérabilité des petits États insulaires en développement,

1. *Se félicite* des efforts déployés dans tous les petits États insulaires en développement en vue de poursuivre l'exécution de la Stratégie de Maurice, et demande à la communauté internationale, aux organismes des Nations Unies et aux organes intergouvernementaux de continuer d'apporter leur soutien à l'action menée à cet égard par les petits États insulaires en développement;

2. *Demande* à la Commission du développement durable, à sa dix-huitième session, de mettre à profit la célébration de la Journée des petits États insulaires en développement pour tenir une réunion préparatoire en prévision de l'examen de haut niveau;

---

[1] *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis, 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

3. *Décide* que les participants à la réunion préparatoire d'une journée examineront un rapport de synthèse que le Secrétaire général établira en s'inspirant :

a) Des rapports nationaux et régionaux, le cas échéant;

b) Des documents issus des trois ateliers d'évaluation régionaux que doit organiser la Division du développement durable, en collaboration avec des membres des institutions spécialisées et des organismes et organisations régionaux et internationaux compétents, conformément aux Règlements intérieurs de la Commission du développement durable et du Sommet mondial pour le développement durable et à la pratique établie par la Commission, et encourage tous les pays et toutes les entités compétentes du système des Nations Unies à participer pleinement aux activités prévues dans le cadre des préparatifs de l'examen de haut niveau de la Stratégie de Maurice.

Décision 17/1
Projet de programme de travail pour 2010-2011 de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales*

3. À sa 14e séance, le 15 mai 2009, la Commission a décidé de prendre note du projet de programme de travail pour 2010-2011 de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales (E/CN.17/2007/10).

Résumé de la Présidente
Vision commune

1. Au cours du débat de haut niveau de la dix-septième session de la Commission du développement durable, des ministres, d'autres chefs de délégation et des représentants de grands groupes et d'organismes des Nations Unies ont présenté leur vision des choses sur les thèmes cruciaux pour nos économies, nos sociétés et l'avenir du développement durable – l'agriculture, le développement rural, la terre, la sécheresse, la désertification et l'Afrique. Nous avons constaté que ces thèmes étaient étroitement imbriqués et qu'ils avaient des répercussions sur de nombreuses autres questions – l'élimination de la faim et de la pauvreté extrême et le changement climatique, pour ne citer que celles-là.

2. Pour le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-Moon :

> « l'ONU voit dans le développement durable un moyen d'échapper au cycle de la pauvreté, de la dégradation et du désespoir. Cette idée d'une approche intégrée et globale du développement est plus d'actualité que jamais. Elle montre comment envisager les crises climatique, alimentaire et énergétique et contient des solutions durables à la crise financière et à la récession mondiale. Nous devons suivre les sages recommandations du rapport Brundtland et aspirer à un développement qui réponde aux besoins de la génération actuelle sans compromettre les chances des générations futures de satisfaire les leurs. »

* Pour les délibérations, voir chap. III, par. 9.

3. Les nombreux défis que le monde doit relever – changement climatique, dégradation des écosystèmes, insécurité alimentaire, débâcle financière et récession économique – appellent une action intégrée qui propose à la fois une réponse aux problèmes urgents et des stratégies à long terme qui s'inscrivent dans le cadre du développement durable. La crise économique a frappé durement de nombreux pays, en particulier les pays en développement, en entraînant la chute des exportations, la fuite des capitaux et la hausse du chômage.

4. Si l'on veut réussir à nourrir une population en augmentation et améliorer son niveau nutritionnel dans un contexte de raréfaction des ressources en eau, de changement climatique, d'épuisement des sols et de dégradation des écosystèmes, on ne pourra pas se contenter du statu quo. Les ministres ont souligné qu'il était urgent d'agir aux niveaux national et international et de renforcer la coopération afin de susciter un changement d'orientation et de réaliser une révolution verte vraiment durable qui entraîne un renversement des tendances, caractérisées par le déclin de la productivité agricole et des revenus. Il ne faut rien de moins qu'une révolution idéologique et technique, que viendront étayer une révolution des politiques commerciales et de l'accès aux marchés et les moyens financiers nécessaires pour la mettre en œuvre.

5. Lors de nos échanges de vues, nous avons souligné l'importance que l'agriculture au sens large – élevage, agroforesterie et systèmes mixtes – revêt à nos yeux pour le développement durable. Les agriculteurs, en particulier les femmes et les petits exploitants, sont au cœur de l'agriculture écologiquement viable. Ils jouent un rôle central dans la mise en place et la pérennisation d'un secteur agricole productif et solide. Ici encore, nous envisageons les agriculteurs au sens large : les éleveurs, les ouvriers agricoles et tous ceux qui vivent de la terre, les femmes comme les hommes, et, à cet égard, il est indispensable de faire valoir l'importance de la place qu'occupent les femmes dans l'agriculture. Ce sont les agriculteurs qui nourrissent la planète, mais ils sont encore beaucoup trop nombreux à ne pas pouvoir nourrir leurs propres enfants. Cette injustice doit cesser.

6. Nous devons nous engager à créer les conditions et fournir les ressources nécessaires pour que tous les agriculteurs puissent augmenter leur production vivrière, scolariser leurs enfants, améliorer leur niveau de vie et s'épanouir. Cela concerne particulièrement les petits exploitants.

7. Un changement d'orientation est nécessaire. L'agriculture ne doit plus être le problème, mais la solution. Elle joue un rôle central dans l'élimination de la pauvreté, le développement durable et, de plus en plus, la lutte contre le changement climatique.

8. Le travail des agriculteurs est précieux, mais trop souvent sous-estimé par la société. Nous avons tendance à oublier qu'avant la crise alimentaire qui a éclaté il y a un an, les agriculteurs souffraient depuis des années de la baisse des prix de leurs produits, en termes réels. Certes, cette baisse reflétait dans une certaine mesure une augmentation de la productivité, mais elle s'est surtout traduite par une stagnation, voire un déclin des revenus.

9. Il est encourageant de voir que, dans certains pays en rapide croissance économique, un grand nombre d'agriculteurs et de ménages ruraux se sont sortis d'une extrême pauvreté au cours des dernières décennies. Toutefois, des millions

d'autres restent plongés dans la misère et davantage encore pourraient y basculer à la suite d'une simple sécheresse ou d'une infestation de ravageurs.

10. Nous savons que la grande majorité des pauvres dans le monde sont des agriculteurs et des ruraux et que, si nous voulons éliminer l'extrême pauvreté, il faut commencer par travailler avec et pour eux, en soutenant le développement rural. Nous devons accorder un rang de priorité plus élevé que dans le passé à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, notamment dans les plans nationaux des gouvernements.

11. Par leurs pratiques agricoles, notamment l'agriculture biologique, les agriculteurs et les ruraux sont les gardiens de la terre et de l'eau, dont dépend notre existence. Ils sont aussi les gardiens des forêts, de la biodiversité et d'autres ressources naturelles indispensables à l'agriculture et à bien d'autres activités. Pourtant, jusqu'à aujourd'hui, leur rôle n'a pas souvent été reconnu et récompensé, ni leur savoir traditionnel apprécié à sa juste valeur.

12. Nous devons remettre le développement durable de l'agriculture au rang des priorités internationales. Cette aspiration commence à devenir réalité et la tendance devrait se préciser dans les années à venir. Il se pourrait bien que nous soyons à l'aube d'un renouveau agricole et rural qui posera les fondements des économies vertes de demain. Nous avons un besoin urgent de ce renouveau pour nourrir une population en augmentation, améliorer le niveau nutritionnel des millions de personnes qui souffrent aujourd'hui de la faim et de malnutrition, tout en cultivant les terres, en veillant à leur fertilité et en préservant les ressources en eau qui s'épuisent. Pour que ce renouveau soit possible, il faut investir davantage dans l'agriculture écologiquement viable, créer un environnement favorable, assurer la viabilité de la production et des chaînes alimentaires, améliorer l'accès aux marchés, surtout pour les pays en développement, prévoir des filets de protection sociale et permettre l'accès au financement (par le microcrédit, par exemple).

13. Les pays en développement, avec la croissance de leur population et de leur niveau de vie, devraient être au centre de ce renouveau agricole et rural. Pour nombre d'entre eux, la priorité numéro un est d'enrayer la dégradation des terres et la désertification et d'inverser la tendance. Il faut qu'ils augmentent d'urgence la productivité de leur agriculture, mais de manière viable. L'intensification de l'activité agricole aux fins de la sécurité alimentaire doit s'accompagner de mesures énergiques contre les grands fléaux écologiques que sont la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse.

14. L'Afrique pourrait, avant tout, bénéficier d'une révolution verte durable, c'est-à-dire d'une révolution de la productivité agricole qui soit à la fois viable sur le plan économique, équitable sur le plan social et durable sur le plan écologique. Une révolution verte, surtout en Afrique, aura nécessairement des formes multiples, adaptées à la diversité des conditions agroécologiques locales et des systèmes de culture.

15. Cette révolution devra associer le savoir traditionnel et autochtone et les techniques modernes et les connaissances scientifiques les plus récentes sur l'agriculture et les facteurs de sa viabilité. Il est essentiel que les pays partagent leurs données d'expérience et leurs techniques innovantes et coopèrent pour former et valoriser leurs capacités humaines. Les techniques et les connaissances existent, mais il faudrait les diffuser plus largement et en généraliser l'usage parmi les agriculteurs – un défi de taille qui reste à relever.

16. L'avènement de la révolution verte durable dépend non seulement de la volonté politique des gouvernements, mais aussi de l'appui de la communauté internationale. L'agriculture a besoin d'investissements plus importants et mieux ciblés, à la fois publics et privés, dans les domaines suivants : les infrastructures rurales, pour stimuler la productivité et faciliter l'accès des agriculteurs aux marchés; la recherche et l'enseignement agricoles, pour mettre pleinement à profit le savoir autochtone, répondre aux besoins des agriculteurs et tenir compte des conditions locales; les services de vulgarisation, pour inculquer aux agriculteurs les pratiques productives et viables les plus évoluées et les faire devenir à leur tour des agents de vulgarisation; les technologies après-récolte, pour réduire les pertes et augmenter les revenus des agriculteurs; les chaînes alimentaires viables à valeur ajoutée, l'infrastructure commerciale et les organismes de soutien.

17. Bon nombre de ces investissements incombent aux pouvoirs publics, mais il est vrai que le secteur privé a aussi un rôle central à jouer dans le développement de la production agricole, la mise en place de chaînes de valorisation agricoles et l'évaluation du potentiel des nouvelles technologies (des organismes génétiquement modifiés, notamment). Pour investir dans la revitalisation de l'agriculture des pays en développement et la promotion du développement rural durable, de nouvelles sources de financement – privées et publiques, nationales et internationales – seront nécessaires.

18. Les investissements réalisés dans l'agriculture ne porteront leurs fruits que dans un environnement national, régional et international favorable, notamment grâce à des partenariats régionaux, Nord-Sud ou Sud-Sud et public-privé entre toutes les parties concernées. Il faut des politiques publiques et des institutions fortes pour soutenir l'agriculture. Les agriculteurs ont également besoin d'informations à jour sur les conditions météorologiques, les cours du marché et les prix des intrants, les nouveaux débouchés et les nouvelles techniques agricoles. À cette fin, il faut renforcer les sources d'information traditionnelles, comme les services de vulgarisation. Dans le même temps, les agriculteurs utilisent déjà partout dans le monde les nouvelles technologies de l'information pour commercialiser leurs produits, mais ils commencent à peine à en utiliser tout le potentiel; il reste donc des progrès à faire dans ce sens.

19. Il faut aussi que les agriculteurs soient capables de négocier des prix équitables pour leurs produits et, à cette fin, il est utile qu'ils soient bien informés, mais aussi bien organisés. Il faut renforcer les organisations d'agriculteurs, comme les coopératives de commercialisation, pour leur permettre de jouer un rôle plus déterminant sur les marchés et d'intervenir dans l'industrie agroalimentaire ou dans d'autres maillons de la chaîne de valorisation. Ces organisations peuvent aussi contribuer dans une large mesure à la définition des politiques agricoles.

20. Sur le plan régional, il est possible, à travers une intégration plus poussée des marchés, d'offrir de nouvelles perspectives aux agriculteurs, qui seront ainsi encouragés à améliorer leur productivité et, dans bien des cas, à diversifier leurs cultures en optant pour des produits agricoles plus rentables. L'accès plus facile des producteurs régionaux et locaux aux marchés des villes permettra de créer des ponts entre les milieux urbain et rural et de ralentir l'exode rural, de stimuler le développement économique local et de renforcer la sécurité alimentaire.

21. Il est également essentiel d'assurer un accès plus large aux marchés internationaux. Un long chemin reste à parcourir avant la mise en place de

politiques commerciales favorisant le développement, qui sont censées couronner le Cycle de négociations de Doha pour le développement. Il faut d'urgence ouvrir les marchés agricoles, notamment ceux des pays développés, aux exportations agricoles des pays en développement, et réduire les subventions qui faussent les échanges commerciaux. Tous les pays doivent être conscients des besoins et des préoccupations particuliers des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement en ce qui concerne l'accès aux marchés et œuvrer à le faciliter.

22. Pour notre propre survie, l'agriculture peut et doit s'adapter aux changements climatiques. Ceux-ci constituent également une préoccupation majeure pour la sécurité alimentaire future. Nous devons dès maintenant investir davantage dans cette politique d'adaptation, notamment en favorisant les variétés de cultures résistantes à la sécheresse, aux inondations et au sel. Il faut aussi adopter de nouvelles techniques et élaborer de nouveaux instruments pour aider les agriculteurs à gérer leur vulnérabilité de plus en plus grande au risque climatique. Il importe aussi que la communauté internationale redouble d'efforts dans l'action d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques, les agriculteurs des pays en développement y étant particulièrement exposés.

23. À l'évidence, l'agriculture est appelée à jouer un rôle important pour atténuer les effets du changement climatique. Une bonne gestion du réservoir de carbone du sol ne présente que des avantages car elle accroît la fertilité des sols tout en y stockant du carbone, évitant ainsi qu'il ne s'échappe dans l'atmosphère. Les bonnes pratiques en matière de gestion des sols profitent au monde entier, mais celui-ci n'a pas encore tiré parti comme il se doit de ces avantages. Ces pratiques peuvent dans une large mesure permettre aux agriculteurs pauvres d'engranger des gains financiers dans le cadre des actions entreprises dans le monde entier pour faire face au changement climatique. Il faut donc tenir davantage compte du rôle de l'agriculture et du réservoir de carbone du sol dans la nouvelle donne climatique.

24. Il est essentiel de se préoccuper un peu plus des problèmes posés et des possibilités offertes par les biocarburants du point de vue des besoins en matière de sécurité alimentaire, d'énergie et de développement durable, sachant que des efforts sont déjà entrepris dans ce domaine aux niveaux international, régional et national. Nous devrions continuer de promouvoir la recherche-développement dans le but d'améliorer régulièrement la viabilité à terme des biocarburants et des autres sources bioénergétiques, notamment à travers la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire, mais aussi par l'échange d'informations et la coopération technique. Les manifestations qui se sont déjà tenues, en particulier le Partenariat mondial pour la bioénergie et la Table ronde sur le soja responsable, pourraient à cet égard constituer des exemples prometteurs.

25. L'agriculture et l'eau sont étroitement liées. De nombreuses pressions concurrentes s'exercent sur les ressources en eau. L'agriculture mondiale consomme 70 % de l'eau prélevée. Il faut nettement augmenter la productivité de l'eau dans le secteur agricole. Il faudrait exploiter le potentiel que représente une gestion plus adaptée et plus efficace des ressources en eau en procédant à des modifications sans précédent des politiques et de techniques de production.

26. La gestion intégrée des sols et des ressources en eau est cruciale pour le développement rural durable et pour la sécurité alimentaire d'une population croissante. La gestion durable des sols et des ressources en eau joue un rôle

essentiel pour parvenir à l'élimination de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et au développement durable. Elle offre de nombreux avantages : elle contribue à la productivité agricole et à la sécurité alimentaire; elle améliore les conditions de vie des populations locales; elle contribue à la préservation des écosystèmes et au piégeage du carbone. Pour promouvoir la gestion durable des sols et des ressources en eau, il faut une administration des terres efficace, un accès équitable à la terre, une planification intégrée, une vaste participation et une meilleure diffusion des connaissances et des bonnes pratiques. Les petits États insulaires en développement se heurtent à des difficultés particulières alors qu'ils s'emploient à parvenir à une gestion durable des sols et des ressources en eau malgré les changements climatiques.

27. Face à la diminution des ressources en eau dans de nombreuses régions, il faut mieux gérer ces ressources en protégeant les eaux souterraines et les eaux superficielles de la pollution, en améliorant l'accès aux ressources en eau limitées, notamment la conservation et les gains d'efficacité, et en tenant compte des conséquences écologiques de l'utilisation et de la pollution de l'eau. Il faut parvenir d'urgence à améliorer la productivité de l'eau dans l'agriculture pluviale. L'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement dans les zones rurales, où il reste insuffisant, est capital pour la prévention des maladies, la promotion du développement rural et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

28. Nous sommes à la croisée des chemins, à un moment décisif. À l'heure qu'il est, nous nous trouvons aux prises avec plusieurs crises. Il ne s'agit pas seulement d'une crise alimentaire, mais d'une crise climatique et d'une crise financière qui aggravent toutes la profonde crise de la pauvreté. L'agriculture joue un rôle important dans le règlement de ces crises. Il faut prendre conscience des liens entre ces différentes crises et mieux les comprendre afin d'en sortir.

29. Une économie verte constitue la solution à la crise alimentaire actuelle : une économie verte au cœur de laquelle se trouve une révolution verte. Une relance verte, avec des investissements considérables dans l'agriculture, peut également nous faire sortir de la crise financière actuelle. Une agriculture et un élevage durables ainsi qu'une production rationnelle de biocarburants peuvent également nous aider à sortir de la crise climatique. Il faut donner aux pays en développement les moyens de participer pleinement à ces initiatives.

30. Des exploitations agricoles, des aliments, des carburants et des ressources financières durables sont nécessaires pour nous mettre sur une voie rationnelle pour l'avenir. Mais les principaux ingrédients de cette recette sont les agriculteurs, surtout les agricultrices, et les collectivités rurales dont l'autonomisation est la clef de l'élimination de la pauvreté et du développement durable.

31. Je nourris l'espoir que, dans l'action que nous menons aux fins du développement durable, nous soyons tous guidés par une ambition partagée, celle du bien-être commun à toute l'humanité et d'une gestion commune de la planète que nous partageons et qui nous fait vivre.

La Présidente
de la dix-septième session de la
Commission du développement durable
Gerda **Verburg**

Chapitre II

Module thématique du cycle d'application 2008-2009 – session directive : a) agriculture; b) développement rural; c) sols; d) sécheresse; e) désertification; f) Afrique

1. La Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour de ses 2e à 14e séances et lors de réunions parallèles de ses groupes de travail I et II, du 4 au 15 mai 2009.

2. À sa 2e séance, le 4 mai, la Commission a entendu des déclarations générales faites par les représentants du Soudan (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de la République tchèque (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), du Mexique (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe de Rio) et de la Grenade (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires).

3. À sa 3e séance, le 4 mai, la Commission a également entendu des déclarations générales faites par les représentants des Émirats arabes unis (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États arabes), de Nauru (au nom des Petits États insulaires en développement du Pacifique qui sont membres de l'Organisation des Nations Unies), du Soudan (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe africain), des États-Unis, du Japon, de la Fédération de Russie, de la République de Corée et d'Israël. L'observateur de la Palestine a également prononcé une déclaration.

4. À la 2e séance également, des exposés sur les conclusions des activités et manifestations intersessions ont été présentés par les participants suivants : Javad Amin-Mansour (République islamique d'Iran), sur les conclusions de l'Atelier de renforcement des capacités pour l'amélioration de la productivité agricole, de l'efficacité de l'utilisation de l'eau et des moyens de subsistance en milieu rural, tenu à Bangkok, du 28 au 30 janvier 2009; Kaire Munionganda Mbuende (Namibie), sur les conclusions de la réunion régionale africaine sur le thème « L'agriculture en Afrique au XXIe siècle : relever les défis et réaliser une révolution verte durable », tenue à Windhoek, les 9 et 10 février 2009; et Ilan Fluss (Israël), sur les conclusions du séminaire intitulé « Le rôle des espèces désertiques indigènes et adaptées dans le ralentissement de la désertification », organisé dans le kibboutz Ketura (Israël), du 22 au 30 mars 2009.

5. À la même séance, la Commission a tenu un dialogue interactif sur les perspectives régionales et entendu des exposés présentés par les représentants des commissions régionales : Masakazu Ichimura, Chef de la Section des politiques relatives à l'environnement et au développement de la Division de l'environnement et du développement de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP); Josue Dione, Directeur de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable de la Commission économique pour l'Afrique (CEA); Marianne Schaper, spécialiste du développement durable à la Division du développement durable et des établissements humains de la Commission

économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC); Marco Keiner, Directeur de la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire de la Commission économique pour l'Europe (CEE); et Carol Chouchani Cherfane, Chef de la Section des ressources en eau de la Division du développement durable et de la productivité de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

6. À la même séance également, les délégations suivantes ont participé au dialogue interactif sur les perspectives régionales : la République bolivarienne du Venezuela, le Liban, la Grenade, l'Iraq et le Kirghizistan.

7. À la même séance, les représentants des commissions régionales ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par les délégations puis une déclaration finale a été prononcée par Masakazu Ichimura (CESAP), en sa qualité de Coordonnateur des commissions régionales.

8. À la 3e séance également, des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes suivants : femmes; enfants et jeunes; peuples autochtones; organisations non gouvernementales; autorités locales; travailleurs et syndicats; commerce et industrie; communauté scientifique et technique; et agriculteurs.

9. À la même séance, la Commission était saisie d'un rapport de la Réunion préparatoire intergouvernementale (E/CN.17/2009/2) où figurait le projet de texte de négociation de la Présidente.

10. À la même séance également, des observations sur le projet de texte ont été formulées par les représentants du Soudan (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de la République tchèque (au nom de l'Union européenne), de la Grenade (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires), de Nauru (au nom des Petits États insulaires en développement du Pacifique qui sont membres de l'Organisation des Nations Unies), de la Chine, du Brésil, de la Suisse, de l'Inde, de la Norvège, du Mexique, de l'Indonésie, des États-Unis, de l'Australie, de la Côte d'Ivoire, du Soudan (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe africain), du Liban, de l'Argentine, du Japon, du Maroc, du Canada et du Pérou.

11. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Fonds international de développement agricole (FIDA) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

12. Aux 4e et 5e séances, les 6 et 8 mai, la Coprésidente du Groupe de travail I, Tania Raguž (Croatie), et le Coprésident du Groupe de travail II, Javad Amin-Mansour (République islamique d'Iran), ont rendu compte de l'état d'avancement des négociations de leur groupe.

13. À sa 7e séance, le 12 mai, la Commission a tenu un dialogue ministériel sur la mise en œuvre du développement durable, avec les représentants des grands groupes et des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies.

14. À la 7e séance, une déclaration liminaire a été prononcée par la Présidente, qui était également animatrice du dialogue.

15. À la même séance, une déclaration a été faite par la Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme.

16. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes suivants : femmes; enfants et jeunes; peuples autochtones; organisations non gouvernementales; autorités locales; travailleurs et syndicats; commerce et industrie; communauté scientifique et technique; et agriculteurs.

17. À la même séance, des déclarations ont été faites par Netumbo Nandi-Ndaitwah, Ministre de l'environnement et du tourisme (Namibie), et Khaled Irani, Ministre de l'environnement (Jordanie), ainsi que par le représentant des États-Unis.

18. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, ainsi que des représentants du FIDA et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

19. À la même séance, la Commission a tenu un dialogue interactif au cours duquel des exposés ont été présentés par les représentants des grands groupes suivants : agriculteurs; femmes; organisations non gouvernementales; autorités locales; et peuples autochtones.

20. À la même séance, des déclarations ont été faites par Netumbo Nandi-Ndaitwah, Ministre de l'environnement et du tourisme (Namibie), et Grace Ekpiwhre, Secrétaire d'État (Nigéria), ainsi que les représentants du Sénégal, de la République tchèque, des États-Unis, du Brésil et de l'Italie.

21. À la même séance, les représentants des grands groupes suivants ont participé au dialogue : travailleurs et syndicats; commerce et industrie; peuples autochtones; agriculteurs; communauté scientifique et technique; enfants et jeunes; autorités locales; femmes; et organisations non gouvernementales.

22. À la même séance, des déclarations ont été prononcées également par les représentants de l'Organisation météorologique mondiale et de l'ONUDI.

23. À sa 8e séance, le 12 mai, la Commission a tenu un dialogue ministériel sur la mise en œuvre du développement durable, avec des représentants de la communauté de recherche sur les politiques et des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies.

24. À la même séance, une déclaration liminaire a été faite par la Présidente, qui était également animatrice du dialogue.

25. À la même séance également, une déclaration a été prononcée par le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique.

26. À la même séance, la Commission a tenu un dialogue interactif sur le thème « L'avenir du développement durable » au cours duquel des exposés ont été présentés par Steven Bass, maître de recherche pour le Groupe des ressources naturelles de l'Institut international pour l'environnement et le développement, et Ashok Khosla, Président-Directeur général de Development Alternatives.

27. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Indonésie, du Brésil et de la Chine.

28. À la même séance, les représentants des grands groupes suivants ont participé au dialogue : communauté scientifique et technique; agriculteurs; travailleurs et syndicats; et organisations non gouvernementales.

29. À la même séance, les observateurs du FIDA et de l'ONUDI ont également participé au dialogue.

30. À la même séance, la Commission a tenu un dialogue interactif sur le thème « Les défis du développement durable » au cours duquel des exposés ont été présentés par Calestous Juma, Professeur et Directeur du projet Science, technologie et mondialisation à la Kennedy School of Government de l'Université de Harvard, et Youba Sokona, Secrétaire exécutif de l'Observatoire du Sahara et du Sahel.

31. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des Pays-Bas, du Soudan et de la République tchèque.

32. À la même séance, les représentants des grands groupes suivants ont participé au dialogue : agriculteurs; travailleurs et syndicats; communauté scientifique et technique; enfants et jeunes; organisations non gouvernementales; et autorités locales.

33. À la même séance, les observateurs du PNUD, du PNUE, de l'ONUDI et du FIDA, ainsi que James Gustave Speth, de l'Institut de foresterie et d'études environnementales à l'Université de Yale, ont également participé au dialogue.

Débat de haut niveau

34. La Commission a tenu un débat de haut niveau du 13 au 15 mai 2009.

35. À la 9e séance, le 13 mai, la Présidente a organisé le débat de haut niveau.

36. À la même séance, le Secrétaire général s'est adressé à la Commission.

37. À la même séance également, la Commission a entendu une déclaration du Président du Guyana, Bharrat Jagdeo.

38. À la même séance, des déclarations ont été faites par Netumbo Nandi-Ndaitwah, Ministre de l'environnement et du tourisme (Namibie); Sylvie Lucas (Luxembourg), Présidente du Conseil économique et social; Homero Bibiloni, Ministre de l'environnement et du développement durable (Argentine).

39. À la même séance également, une déclaration a été prononcée par Julia Marton-Lefèvre, Directrice générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles.

40. À la même séance également, une déclaration a été faite par Shoaib Sultan Khan, Président du Programme national de soutien rural (Pakistan), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

41. À la même séance, des déclarations ont été faites par Abdalmahmood Abdalhaleem Mohamad, Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine); Jakub Šebasta, Ministre de l'agriculture de la République tchèque (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne);

Kathleen A. Merrigan, Vice-Ministre de l'agriculture (États-Unis); Christopher Tufton, Ministre de l'agriculture et des pêches de la Jamaïque (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires); Marlene Moses, Représentante permanente de Nauru (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique qui sont membres de l'Organisation des Nations Unies); Ahmed Abdulrahman Al-Jarman, Représentant permanent des Émirats arabes unis (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États arabes); Ismat Jahan, Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies (au nom du Groupe des pays les moins avancés); Kazuhiko Takemoto, Vice-Ministre chargé des questions environnementales mondiales (Japon); Dmitry Igorevich Maksimychev, Directeur adjoint du Département des organisations internationales au Ministère des affaires étrangères (Fédération de Russie); et Stefania Prestigiacomo, Ministre italienne de l'environnement et de la protection de la terre et de la mer (au nom de l'Allemagne, du Canada, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Italie, du Japon, du Royaume-Uni et des États-Unis).

42. À sa 10e séance, le 13 mai, la Commission a entendu des déclarations prononcées par les principaux orateurs suivants : Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE; Axumite Gebre-Egziabher, Directrice du Bureau de New York d'ONU-Habitat; Alexander Mueller, Directeur général adjoint du Département du développement durable à la FAO; Rajul Pandya-Lorch, chef de l'initiative Vision 2020 à l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.

43. À la même séance, la Commission a tenu deux tables rondes interactives parallèles sur le thème « Répondre à la crise alimentaire par le biais du développement durable ».

44. La première était coprésidée par Oliver Dulić, Ministre de l'environnement et de la planification spatiale (Serbie), et Manfred Boetsch, Secrétaire d'État et Directeur général de l'Office fédéral de l'agriculture (Suisse), et animée par Axumite Gebre-Egziabher, Directrice du Bureau de New York d'ONU-Habitat, et Alexander Mueller, Directeur général adjoint du Département du développement durable à la FAO.

45. Une déclaration a été prononcée par le Coprésident (Suisse), suivie d'un débat interactif au cours duquel sont intervenus les représentants de l'Inde, de Cuba, de la Chine, de l'Allemagne, du Monténégro, du Mozambique, de la Namibie, de la Côte d'Ivoire, du Royaume-Uni, de la Thaïlande, du Pérou, du Liban, de la République de Corée, de la Belgique, de la Barbade et du Maroc.

46. Une déclaration a également été faite par le représentant du grand groupe des agriculteurs.

47. Des déclarations ont été prononcées par les animateurs en réponse aux interventions des délégations.

48. Le Coprésident (Suisse) a résumé les grandes lignes des discussions entendues lors des tables rondes.

49. La deuxième table ronde était coprésidée par Kathleen Merrigan, Vice-Ministre de l'agriculture (États-Unis), et Netumbo Nandi-Ndaitwah, Ministre de l'environnement et du tourisme (Namibie), et animée par Ibrahim Thiaw, Directeur de la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales au PNUE, et

Rajul Pandya-Lorch, chef de l'initiative Vision 2020 à l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.

50. Des déclarations ont été prononcées par les Coprésidentes, suivies d'un débat interactif au cours duquel sont intervenus les représentants du Gabon, d'Israël, du Cambodge, de la Colombie, de l'Uruguay, de Monaco, de la Finlande, de la Suède, du Bénin, du Nicaragua, du Cameroun, de la Jamaïque, du Brésil, du Soudan, de la Zambie, du Japon, de l'Irlande, de l'Indonésie, du Pakistan, de la Pologne, du Canada, du Guyana, des Pays-Bas et des États-Unis.

51. Une déclaration a été faite également par le représentant du grand groupe des enfants et des jeunes.

52. Des déclarations ont été prononcées par les animateurs et le Coprésident (États-Unis) en réponse aux interventions des délégations.

53. La Coprésidente (Namibie) a résumé les grandes lignes des discussions entendues lors des tables rondes.

54. À sa 11e séance, le 14 mai, la Commission a entendu des déclarations prononcées par les principaux orateurs suivants : Tesfai Tecle, Conseiller spécial du Président de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique; Robert Watson, Directeur de l'Évaluation internationale des connaissances agricoles, de la science et de la technologie au service du développement (Royaume-Uni); et Matthew Wyatt, Président adjoint du Département des affaires extérieures au FIDA.

55. À la même séance, la Commission a tenu deux tables rondes interactives parallèles sur le thème « Réaliser une révolution verte durable en Afrique ».

56. La première était coprésidée par Paul Biyoghe Mba, Ministre de l'agriculture, de l'élevage, de la sécurité alimentaire et du développement durable (Gabon), et Homero Bibiloni, Ministre de l'environnement et du développement durable (Argentine), et animée par Tesfai Tecle, Conseiller spécial du Président de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique.

57. Une déclaration a été faite par le Coprésident (Gabon), suivie d'un débat interactif au cours duquel sont intervenus les représentants de la Chine, de l'Inde, de l'Autriche, du Nigéria, du Portugal, du Koweït, de la République de Corée, de l'Argentine, du Ghana, du Malawi, du Maroc, de l'Italie, du Gabon et de la Côte d'Ivoire.

58. Une déclaration a été faite également par le représentant du grand groupe des organisations non gouvernementales.

59. Des déclarations ont été faites par l'animateur et le Coprésident (Argentine) en réponse aux interventions des délégations.

60. Le Coprésident (Gabon) a résumé les grandes lignes des discussions entendues lors des tables rondes.

61. La deuxième table ronde était présidée par Netumbo Nandi-Ndaitwah, Ministre de l'environnement et du tourisme (Namibie), et animée par Robert Watson, Directeur de l'Évaluation internationale des connaissances agricoles, de la science et de la technologie au service du développement (Royaume-Uni), et Matthew Wyatt, Président adjoint du Département des affaires extérieures au FIDA.

62. Une déclaration a été faite par la Présidente, suivie d'un débat interactif au cours duquel sont intervenus les représentants d'Israël, du Japon, de l'Indonésie, du Brésil, du Cambodge, de la France, du Liban, des États-Unis, de la Pologne, du Guyana, de la Zambie, du Canada, de la Finlande, de la Namibie, du Soudan et de la Suède.

63. Une déclaration a été prononcée également par le représentant du grand groupe de la communauté scientifique et technique.

64. Des déclarations ont été faites par les animateurs et la Présidente en réponse aux interventions des délégations.

65. La Présidente a résumé les grandes lignes des discussions entendues lors des tables rondes.

66. À sa 12e séance, le 14 mai, la Commission a entendu des déclarations prononcées par les principaux orateurs suivants : Son Altesse Royale, le Prince Willem-Alexander des Pays-Bas, Président du Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du Secrétaire Général de l'ONU; José de Jesús Romo Santos, Directeur général du Département chargé du développement rural au Ministère de l'agriculture (Mexique); Katherine Sierra, Vice-Présidente chargée du développement durable à la Banque mondiale.

67. À la même séance, la Commission a tenu deux tables rondes interactives parallèles sur le thème « La gestion intégrée des ressources en terre et en eau pour une agriculture et un développement rural durables ».

68. La première était coprésidée par Christopher Tufton, Ministre de l'agriculture (Jamaïque), et Sumardjo Gatot Iriano, Vice-Ministre de l'agriculture (Indonésie), et animée par Son Altesse Royale, le Prince Willem-Alexander des Pays-Bas, Président du Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du Secrétaire Général de l'ONU, et Katherine Sierra, Vice-Présidente chargée du développement durable à la Banque mondiale.

69. Une déclaration a été faite par le Coprésident (Jamaïque), suivie d'un débat interactif au cours duquel sont intervenus les représentants de l'Inde, de la Chine, du Ghana, de la République-Unie de Tanzanie, de la Namibie, du Brésil, de l'Afghanistan, du Danemark, de la Thaïlande, de l'Argentine, de la Barbade, du Malawi, du Maroc, du Burkina Faso, des Pays-Bas, de la République de Corée, de la République islamique d'Iran, des Îles Salomon (au nom des Petits États insulaires en développement du Pacifique qui sont membres de l'Organisation des Nations Unies) et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ainsi que l'observateur de la Palestine.

70. La représentante du grand groupe des peuples autochtones a fait une déclaration.

71. Les facilitateurs et les coprésidents ont fait des déclarations en réponse aux interventions des délégations.

72. Le coprésident (Jamaïque) a résumé les débats de la table ronde.

73. La deuxième table ronde était présidée par Luis Alberto Ferraté, Ministre guatémaltèque de l'environnement et des ressources naturelles, et animée par José de Jesús Romo Santos, Directeur général pour l'aide au développement rural, du Ministère mexicain de l'agriculture.

74. Le Président a fait une déclaration, suivie d'un débat, lors duquel des interventions ont été faites par les représentants des pays suivants : Israël, Indonésie, Kazakhstan, Tadjikistan, Islande, Malaisie, Brésil, Angola, Japon, Canada, Népal, Espagne, Mongolie, Iraq, Namibie, États-Unis d'Amérique, Kirghizistan, Finlande, France, Zambie et Guatemala.

75. La représentante du grand groupe des femmes a également fait une déclaration.

76. Le facilitateur a fait une déclaration en réponse aux interventions des délégations.

77. Le Président a résumé les débats de la table ronde.

78. À la 13e séance, le 15 mai, les résumés des tables rondes interactives parallèles ont été présentés par Oliver Dulić, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Serbie, et l'orateur principal, Alexander Müeller, Sous-Directeur général de la FAO, pour la table ronde sur le thème « Répondre à la crise alimentaire par le biais du développement durable »; Netumbo Nandi-Ndaitwah, Ministre de l'environnement et du tourisme de la Namibie, et l'orateur principal, Matthew Wyatt, Vice-Président du Département des affaires externes du FIDA, pour la table ronde sur le thème « Réaliser une révolution verte durable en Afrique », et Luis Alberto Ferraté, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles du Guatemala, et l'orateur principal, S. A. R. le Prince Willem-Alexander des Pays-Bas, Président du Conseil consultatif du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'eau et l'assainissement, pour la table ronde sur le thème « La gestion intégrée des ressources en terre et en eau pour une agriculture et un développement rural durables ».

79. À la même séance, le résumé du dialogue ministériel avec les représentants des grands groupes et des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, sur la mise en œuvre du développement durable, a été présenté par le représentant du grand groupe des agriculteurs; et le résumé du dialogue ministériel avec les représentants de la communauté de recherche en matière de politiques et des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, sur la mise en œuvre du développement durable, a été présenté par Gisbert Glaser, Conseiller principal pour le Conseil international pour la science.

80. À la même séance, la Présidente de la Commission a présenté le document intitulé « Vision commune ».

81. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis, de la République tchèque (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), du Guyana, du Liban, de l'Italie, du Brésil, de l'Inde, du Cameroun, de l'Argentine, de la République de Corée, du Pakistan, d'Israël et de la Suède.

82. À la même séance enfin, des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes suivants : entreprises et industrie; travailleurs et syndicats; et autorités locales.

Mesures prises par la Commission

Solutions possibles et mesures pratiques visant à accélérer leur mise en œuvre en ce qui concerne l'agriculture, le développement rural, les sols, la sécheresse, la désertification et l'Afrique

83. À la 14e séance, le 15 mai 2009, la Présidente de la Commission a présenté le projet de document final, qui a été distribué dans un document officieux (en anglais seulement).

84. À la même séance, la Commission a adopté le projet de document final (voir chap. I, sect. B, de la résolution 17/1).

Session directive

A. Déclarations liminaires

85. La Présidente de la Commission, Gerda Verburg (Pays-Bas), a ouvert la première session directive en relevant que la Commission du développement durable est collectivement responsable d'adopter des mesures concrètes et des solutions pragmatiques pour remédier aux multiples crises – pauvreté, crise alimentaire, récession économique, dégradation de l'environnement et changements climatiques – qui font peser une grave menace sur le monde entier. Elle a souligné que, pour être durable, une révolution verte devrait s'appuyer sur une révolution des idées, des technologies, des politiques, de l'accès aux marchés et des moyens financiers.

86. La Vice-Secrétaire générale a fait remarquer à la Commission que, selon les prévisions, la population mondiale devrait atteindre les 9 milliards d'habitants d'ici à 2050, et a souligné à quel point il était urgent de résoudre les problèmes liés à la pauvreté, à la faim et à la sécurité alimentaire. Elle a mis en exergue quatre objectifs à la réalisation desquels la communauté internationale se devait d'œuvrer, à savoir, rétablir l'investissement sur le long terme dans l'agriculture, investir dans des technologies adaptées aux conditions locales et aux changements climatiques, rendre les marchés agricoles accessibles aux agriculteurs des pays en développement et assurer une gestion durable des ressources non renouvelables en terres et en eau. La Vice-Secrétaire générale s'est associée à la Présidente de la Commission pour appeler de ses vœux l'avènement d'une révolution verte durable en Afrique ainsi que dans les autres régions en développement.

87. Le Directeur de la Division du développement durable a fait une déclaration dans laquelle il a souligné combien il importait que la Commission parvienne à un consensus qui lui permette de relever les défis auxquels elle doit faire face. Il a également souligné les efforts déployés par le Secrétariat pour améliorer l'appui fonctionnel apporté à la Commission et les documents mis sa disposition.

B. Comptes rendus des réunions intersessions

88. Après les déclarations liminaires, la Commission a entendu les comptes rendus d'un certain nombre de réunions intersessions.

89. Le Vice-Président de la Commission, Javad Amin Mansour (République islamique d'Iran), a rendu compte de l'issue de l'Atelier de renforcement des capacités pour l'amélioration de la productivité agricole, de l'efficacité de

l'utilisation de l'eau et des moyens de subsistance en milieu rural, qui s'est tenu à Bangkok du 28 au 30 janvier 2009. Les participants à l'Atelier ont souligné la nécessité, dans le cadre d'une stratégie d'adaptation, d'améliorer la productivité agricole pour promouvoir une sécurité alimentaire durable, d'assurer une gestion plus efficace de l'eau dans l'agriculture, d'investir davantage dans les zones rurales afin de construire un capital social, d'assurer la sécurité des régimes fonciers et de pouvoir faire face aux changements climatiques.

90. Le Vice-Président de la Commission, Kaire Munionganda Mbuende (Namibie), a rendu compte de l'issue de la réunion organisée, pour la région de l'Afrique, sur le thème « L'agriculture en Afrique au XXI^{e} siècle : relever les défis et réaliser une révolution verte durable, dans le cadre de la dix-septième session de la Commission du développement durable », qui s'est tenue à Windhoek les 9 et 10 février 2009. Dans la Déclaration de Windhoek les participants s'engageaient à accélérer les progrès en vue d'atteindre les cibles fixées dans la Déclaration de Maputo tendant à augmenter la part des budgets nationaux consacrés à l'agriculture; lançaient un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie davantage l'agriculture en Afrique dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD); appelaient de leurs vœux une révolution verte spécifiquement africaine pour aider à promouvoir une sécurité alimentaire s'appuyant sur la diversité biologique dans les écosystèmes agricoles et sur un équilibre entre les trois piliers du développement durable, et s'engageaient à promouvoir les activités de recherche-développement dans des investissements complémentaires permettant d'étendre le réseau routier et d'autres infrastructures en région rurale, ainsi que l'offre de services de vulgarisation.

91. Le représentant d'Israël, Ilan Fluss, a rendu compte des résultats du séminaire intersessions sur le rôle des espèces désertiques indigènes et adaptées dans le ralentissement de la désertification, qui s'est tenu, du 22 au 30 mars 2009, à l'Institut des hautes études écologiques d'Arava, dans le kibboutz Ketura, au sud d'Israël. Le séminaire avait pour but de faciliter la mise en commun à l'échelle internationale de données d'expérience nationales pertinentes, portant, en particulier, sur la remise en état des terres dégradées, les initiatives globales d'aménagement des terres arides, les méthodes de gestion viable des ressources en eau, les programmes de boisement pour régions arides ou semi-arides et les politiques visant à promouvoir l'agriculture durable dans les régions vulnérables.

C. Séance consacrée aux perspectives de chaque région

92. Les représentants des commissions régionales de l'ONU ont fait des exposés sur les perspectives régionales de mise en œuvre dans les six domaines thématiques, qui ont été suivis d'un dialogue avec les délégations.

Asie et Pacifique

93. Le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a appelé l'attention des participants sur multiples crises – alimentaire, hydrique, énergétique, financière, écosystémique et sanitaire – et sur la nécessité de mettre en œuvre des stratégies vertes pour y remédier. Il a identifié de graves lacunes entravant le développement durable, proposant, pour les combler, d'augmenter la production alimentaire afin de vaincre la pauvreté et la faim,

d'améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement, d'investir dans le capital humain et social, d'améliorer la gestion de la demande de ressources et d'investir dans des infrastructures d'irrigation et autres. L'accent a été mis sur la nécessité d'autonomiser les agriculteurs et les collectivités, notamment par le biais d'une réforme agraire, afin de promouvoir une agriculture éco-efficace fondée sur une gestion optimale et durable des sols et de l'eau. Les résultats de la soixante-cinquième session de la CESAP ont été présentés et les priorités régionales en matière de sécurité alimentaire ont été identifiées, à savoir : l'amélioration, à court terme, de l'accès aux denrées alimentaires; la promotion, à moyen terme, d'une agriculture durable; et l'adaptation, à long terme, aux changements climatiques.

Afrique

94. Le représentant de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a fait remarquer que, dans le cadre du NEPAD, l'agriculture est considérée comme un des secteurs qui revêtent la plus haute priorité pour les pays d'Afrique. À cet égard, il convenait de définir les domaines clefs qui bénéficieraient de l'allocation des 10 % du budget, comme convenu dans la Déclaration de Maputo, de mettre en place un mécanisme général pour suivre les progrès sur cette voie et de renforcer les capacités nationales et régionales pour suivre les dépenses dans l'agriculture. Il était également nécessaire pour les partenaires de développement, d'aligner l'aide qu'ils apportent sur les objectifs et principes du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique du NEPAD et d'assouplir leurs procédures de décaissement en inscrivant leur assistance dans le cadre des stratégies nationales, au lieu de fournir une aide projet par projet.

95. Dans les domaines thématiques, un certain nombre de secteurs à privilégier en politique et au niveau des investissements ont été recensés. Dans l'agriculture, ces secteurs sont l'infrastructure rurale, notamment pour ce qui touche à la santé et à l'éducation; la recherche et la vulgarisation; l'accès aux intrants agricoles et aux marchés des produits; l'intégration de la chaîne d'approvisionnement agricole jusqu'au niveau régional; et l'accès à une énergie durable pour le développement rural. Pour ce qui est des terres, il s'agit avant tout d'étendre les réformes agraires, de mettre en œuvre un nouveau cadre panafricain de politique foncière, assorti de directives, qui a été adopté par la Conférence de Ministres africains de l'agriculture, des terres et de l'élevage en avril 2009; d'instaurer des cadres juridiques intégrant une pluralité de régimes d'occupation des terres, et d'appliquer des stratégies et des politiques de gestion des terres pastorales. En ce qui concerne la sécheresse et la désertification, il s'agit au premier chef d'appuyer le Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et d'intégrer, avec le soutien du Fonds pour l'environnement mondial, les programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification. Pour ce qui est de l'Afrique, les priorités sont l'intégration régionale; le renforcement de la paix, de la stabilité et de la démocratisation; une consommation et une production viables; et une gestion durable des ressources naturelles.

Amérique latine et Caraïbes

96. La représentante de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a relevé que, si la région avait enregistré une croissance agricole significative, les résultats obtenus sur les plans social ou écologique étaient

insuffisants : la pauvreté n'avait pas été réduite, la déforestation gagnait du terrain, des appauvrissements en termes de diversité biologique avaient été constatés, la désertification s'aggravait et l'épuisement des ressources se poursuivait. Certains pays avaient proposé de repenser le modèle de développement agricole existant car il avait été conçu, en son temps, à partir d'une situation désormais révolue qui ne tenait pas compte des réalités actuelles – changements climatiques, volatilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, multiplication des catastrophes naturelles et absence de préférences commerciales à l'intention des pays en développement. On a souligné qu'il importait d'envisager le développement rural d'une manière intégrée, de mettre en œuvre simultanément la gestion des bassins hydrologiques, la gestion de l'eau, l'aménagement foncier et la gestion de l'environnement. En ce qui concerne le thème des terres, il fallait, si l'on entendait éliminer la pauvreté, se doter de cadres institutionnels et juridiques qui garantissent la propriété des terres agricoles et l'accès à celles-ci. On a également relevé la nécessité d'entreprendre des efforts de recherche-développement pour mettre au point des plantes résistant à la sécheresse et des techniques agricoles perfectionnées qui facilitent la production agricole dans les régions sujettes à des pénuries d'eau. On a également relevé la nécessité de disposer de systèmes d'alerte précoce de sécheresse. La sécheresse et la désertification sont au premier chef responsables d'une chute sensible de la productivité des écosystèmes ainsi que de la baisse de la productivité agricole qui en résulte, de la disparition progressive des forêts et de l'appauvrissement de la diversité biologique; d'où la nécessité de trouver des moyens novateurs de fournir des services écosystémiques.

Europe, Amérique du Nord et autres régions

97. Le représentant de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a surtout parlé de la gestion et de l'administration des terres, en en recensant les principales questions prioritaires – administration et utilisation durable des terres; systèmes de cadastre et d'enregistrement foncier efficaces utilisant, notamment, des technologies numériques; amélioration des politiques d'aménagement du territoire; amélioration des résultats obtenus dans l'environnement urbain; renforcement de la cohésion sociale dans les villes, notamment par la reconnaissance de droits fonciers garants de sécurité et d'équité. Au chapitre de la gestion des terres et de l'aménagement du territoire, les principales difficultés rencontrées avaient trait à l'explosion urbaine, aux formes d'habitat « sauvages » dépourvues de services essentiels et de logements de qualité, et à l'urbanisation anarchique. On a évoqué la nécessité, variable selon les pays, d'élaborer des cadres réglementaires facilitant l'accès au logement et à la terre, et prévoyant, notamment, la régularisation du statut foncier, l'assainissement de l'habitat et la mise en œuvre de programmes de réinstallation. On a souligné que le travail de la CEE visait à faire reconnaître la terre comme un bien fondamental de l'être humain et à rechercher des débouchés pour les groupes de population à faible revenu.

Asie occidentale

98. La représentante de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a constaté dans la région une tendance à abandonner le principe de l'autosuffisance alimentaire à l'échelle nationale au profit d'une plus grande interdépendance commerciale avec les pays voisins, notamment les pays africains, ainsi que d'une utilisation plus répandue des sources d'eau non

traditionnelles dans l'agriculture. Les changements climatiques, la croissance démographique et des modes de consommation et de production non viables créent des difficultés majeures. Les politiques agricoles devraient promouvoir les investissements dans la production agricole et viser à améliorer la productivité et la compétitivité. On a souligné l'importance que revêtent les approches communautaires et autochtones mettant l'accent sur les femmes et les jeunes; l'on a aussi reconnu le rôle que jouent la législation en matière vétérinaire, sanitaire et phytosanitaire, la recherche scientifique et le transfert des technologies, notamment les biotechnologies. Au chapitre du développement rural, une approche fondée sur les droits permettrait de promouvoir des modes de subsistance viables, notamment par le financement de petits projets agricoles. Il conviendrait aussi de renforcer le rôle du secteur privé et de la société civile, et d'instaurer des régimes fonciers garants de justice sociale. Il faudrait, enfin, adopter des pratiques de gestion des terres durables pour combattre la dégradation des sols, et établir des cartes et profils des zones à risque ou vulnérables ainsi que des systèmes d'alerte rapide qui permettraient de maîtriser le problème de la sécheresse.

D. Examen des orientations politiques et d'autres mesures

99. La Commission a centré ses débats sur les politiques et les mesures pratiques qui pourraient faire progresser la mise en œuvre des activités relevant des domaines thématiques à l'étude – agriculture, développement rural, terres, sécheresse, désertification et Afrique –, en particulier par un effort concerté à l'échelle mondiale.

100. Des délégations ont noté que le monde doit faire face à des crises multiples qui ne manquent pas de se répercuter sur les questions à l'étude, et qu'il fallait une volonté renouvelée et une vision novatrice pour accomplir des progrès sur ces questions tout en remédiant aux crises précitées. On a souligné combien il importait que la Commission obtienne des résultats concrets à sa dix-septième session.

101. Les délégations ont formulé des observations et commentaires à caractère général sur le projet de texte de négociation de la Présidente.

E. Résumé du dialogue ministériel avec les grands groupes et les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies sur la mise en œuvre du développement durable

102. Des ministres et des représentants de grands groupes et d'organismes des Nations Unies ont participé, dans la matinée du 12 mai 2009, à un dialogue sur la mise en œuvre du développement durable. La séance s'est ouverte par des remarques à caractère général formulées par Gerda Verburg, Présidente de la dix-septième session de la Commission, suivies d'une déclaration faite par Rachael Mayanja, Sous-Secrétaire générale au Département des affaires économiques et sociales et Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme.

103. Lors de la première partie de la séance, chacun des neuf grands groupes a fait un exposé, puis un débat a eu lieu. Lors de la seconde partie, des secteurs multiples de grands groupes ont fait des exposés sur quatre questions particulières : a) le modèle « Le paysan d'abord »; b) le développement rural; c) l'interaction entre villes et campagnes pour la sécurité alimentaire et la prospérité des marchés; et d) un régime sûr de droits fonciers et de droits d'exploitation de l'eau. Les exposés ont été suivis d'un débat.

104. Les participants au dialogue ont été unanimes à souligner la nécessité, pour la Commission, d'obtenir, à sa dix-septième session, des résultats concrets qui prévoiraient des politiques spécifiques à mettre en œuvre collectivement par tous les acteurs concernés, et permettraient aux grands groupes de jouer un rôle participatif dans des approches viables, à long terme, de l'agriculture et du développement rural, en particulier en Afrique. Les ministres, chefs de délégation et hauts responsables d'organismes des Nations Unies ont reconnu que les agriculteurs – en particulier les petits agriculteurs – étaient les piliers d'une agriculture durable, et ont proclamé leur volonté d'appuyer des priorités communes; plusieurs d'entre eux ont affirmé que les grands groupes étaient des acteurs de premier plan du processus multilatéral et ont souhaité plus de cohérence dans la direction des grands groupes. Plusieurs ministres ont ajouté que, pour accomplir des progrès au sein des grands groupes, il faudrait s'appuyer sur des politiques nationales rationnelles en matière de développement durable.

105. Il a été dit qu'il importait d'autonomiser, à l'échelle nationale et locale, les femmes, les jeunes, les exploitants agricoles, les populations autochtones, les travailleurs et les syndicats, en tant qu'acteurs du développement rural. Sans une reconnaissance des droits à la terre, à l'eau, à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire, associés à un environnement politique porteur et à une augmentation des crédits alloués à la recherche-développement dans l'agriculture à petite échelle, tout effort en vue de trouver des solutions politiques réalistes et viables est voué à l'échec. La méthodologie écosystémique et l'approche fondée sur les droits de l'homme, qui privilégient le savoir traditionnel au sein des systèmes locaux et régionaux, demeurent essentielles, mais elles sont difficiles à mettre en œuvre. À cet égard, il a été dit qu'il fallait renforcer la législation en place pour pouvoir réformer les régimes de propriété et de droits fonciers conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, à la Convention sur la diversité biologique et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

106. Le dialogue a également porté sur les moyens de promouvoir une interaction qui permettrait d'atténuer les conséquences néfastes de l'exode rural et de stimuler le développement économique local. Il s'agissait donc de s'attacher à construire des infrastructures, à abréger la chaîne de commercialisation et à créer des emplois de qualité grâce à des mécanismes de microcrédit, à des partenariats entre le secteur public et le secteur privé, à un investissement dans des services de vulgarisation et à la coopération Sud-Sud. Les ministres ont relevé qu'en améliorant la vulgarisation agricole et en utilisant des outils de mécanisation simples, on pourrait inciter davantage de jeunes à choisir un mode de vie et de subsistance rural. Des représentants de grands groupes et plusieurs ministres ont reconnu qu'il fallait mobiliser davantage de ressources pour les ONG, les autorités locales et la communauté scientifique et technique, soutenir davantage la recherche et développer des outils technologiques à cette fin, assurer l'accès à la formation et à l'éducation, consolider les connaissances de base par un accès aux données, et promouvoir, au sein des collectivités locales, le renforcement des capacités sur une base participative et inclusive. Plusieurs organismes des Nations Unies ont décrit la collaboration à cet égard, qui vise à améliorer l'aptitude des collectivités à s'adapter aux changements climatiques en évaluant les risques et en protégeant les ressources alimentaires, hydriques et énergétiques.

107. Les agriculteurs, la communauté scientifique et technique, et les milieux d'affaires et industriels ont collectivement préconisé une approche intégrée de l'agriculture et de la sécurité alimentaire – le modèle « Le paysan d'abord » – qui insiste sur la nécessité de préserver les ressources naturelles, de mettre en commun les connaissances, de renforcer l'accès local, de protéger les cultures, d'ouvrir l'accès aux marchés et d'accorder la priorité aux impératifs de la recherche. Les autorités locales et les ONG ont fait remarquer que, si les producteurs régionaux et locaux pouvaient accéder aux installations des marchés urbains, cela permettrait aux collectivités de générer moins d'émissions de carbone et contribuerait à la résilience des systèmes alimentaires dans toutes les régions, en les protégeant des fluctuations des prix des systèmes alimentaires et des stocks d'approvisionnements à l'échelle mondiale. L'Initiative relative à l'agriculture et au développement rural durables, lancée à l'issue du dialogue multipartite qui a eu lieu lors de la huitième session de la Commission, a été citée comme exemple de partenariat multilatéral fructueux. Pour plusieurs ministres, le principe de la souveraineté alimentaire l'emportait sur la sécurité alimentaire; un ministre a répliqué qu'avec une base économique solidement ancrée dans l'agriculture, on éliminerait la nécessité de choisir un principe au détriment de l'autre, et a pris acte de la coopération Sud-Sud en cours dans ce domaine.

F. Résumé du dialogue ministériel avec la communauté de recherche en matière de politiques et les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies sur la mise en œuvre du développement durable

108. La Présidente de la dix-septième session de la Commission, Gerda Verburg, a ouvert le dialogue en soulignant la nécessité de jeter des ponts entre la science et la recherche d'une part, et l'application et l'élaboration de politiques, de l'autre. Elle était d'avis qu'il fallait utiliser les technologies de pointe sans perdre de vue la sagesse, l'expérience et les connaissances locales et autochtones des agriculteurs, et que trop peu d'activités de recherche-développement avaient été consacrées aux technologies intéressant les agriculteurs des pays en développement. Notant que l'agriculture avait été trop longtemps négligée, la Présidente a souligné que l'agriculture était cruciale pour la réduction de la pauvreté et se révélait un moteur du développement économique social; elle était également au cœur des préoccupations relatives aux changements climatiques.

109. Jomo Kwame Sundaram, Sous-Secrétaire général, a dit que les crises multiples qui avaient récemment fait leur apparition avaient clairement montré les limites du système économique actuel et appelaient avec d'autant plus d'urgence un remaniement radical du concept de développement et de gouvernance économiques à l'échelle planétaire. Il a demandé si l'agenda convenu à Rio était encore d'actualité et s'il donnait les orientations voulues à l'heure de relever ces nouveaux défis. Régler la crise alimentaire est une priorité pour tous les pays, a fortiori pour les pays en développement, qui en souffrent particulièrement. Il convenait de s'interroger sur les moyens d'éviter que de telles crises ne se reproduisent à l'avenir. Pour régler les questions liées à l'insécurité alimentaire à l'échelle planétaire tout en réduisant durablement la pauvreté, il faudrait avant tout garantir de meilleurs moyens de subsistance à des centaines de millions de petits exploitants et de communautés rurales. Cette approche se révélerait également bénéfique en ce qu'elle permettrait de lutter contre les changements climatiques.

110. Quatre orateurs invités représentant la communauté de recherche en matière de politiques ont parlé de l'avenir de l'agenda pour le développement durable, de la manière de l'adapter à la lumière des nouveaux défis, de la révolution verte durable et de la manière de remédier à la crise alimentaire.

111. Pendant la première partie du dialogue, les participants ont parlé, notamment, du caractère à long terme de l'agenda pour le développement durable; des très maigres progrès enregistrés jusqu'ici dans ce domaine, et du paradoxe qu'il y a à dépendre de la croissance économique pour résoudre les problèmes de la croissance économique. Ils se sont demandés en quoi la science, les techniques et les connaissances locales pouvaient nous apprendre à vivre dans les limites écologiques de la Terre; comment instaurer un vaste partenariat de gestion des connaissances sur le développement durable, et à quel point les extrêmes – opulence et pauvreté – se répercutaient sur l'environnement. Constatant combien la méthode d'ajustement progressif était irréaliste, ils ont reconnu la nécessité de progresser à marches forcées en induisant une révolution des mentalités et des valeurs et de prendre des décisions désagréables pour mettre fin aux modes de vie et de consommation non viables. Il a été indiqué que les limites de la nature pouvaient servir à inspirer de nouveaux comportements.

112. D'aucuns ont considéré que la dynamique de Rio ne pourrait être relancée que si l'on abandonnait le modèle de plus en plus fragmentaire mis en œuvre pour examiner les questions complexes en présence, au profit de modalités d'examen globales : le savoir traditionnel n'a jamais fragmenté les éléments de la connaissance du développement durable. Un orateur a proposé de mettre en place, pour les deux décennies à venir, un « plan de construction » du processus du développement durable s'appuyant sur une nouvelle économie politique, des mesures de responsabilisation, des incitations et un renforcement des capacités pour la résilience et l'adaptation. Il a été suggéré que les crises multiples sévissant actuellement étaient l'occasion de changer de cap et de viser à concrétiser la notion de développement durable, et que Copenhague se révélerait un jalon sur cette voie.

113. Lors de la seconde partie du dialogue, les participants ont parlé, notamment, de la nécessité d'une prise en main de haut niveau pour améliorer les résultats dans l'agriculture, constatant que seule la coordination des acteurs clefs à l'échelle nationale permettrait d'élaborer des politiques cohérentes pour promouvoir l'agriculture. Ils ont reconnu qu'il fallait mettre au point des mesures d'incitation pour favoriser la créativité des agriculteurs; que l'agriculture était un secteur à forte intensité de connaissances qui devrait s'appuyer sur l'activité des entreprises et sur des investissements dans les infrastructures de base, et qu'il conviendrait de centraliser la recherche, l'enseignement et la vulgarisation afin de diffuser l'information agricole au niveau de la base. Au sujet de la crise alimentaire, il a été constaté que seule une crise pouvait décider les acteurs à agir, alors que l'insécurité alimentaire était endémique dans de nombreux pays. L'on a estimé que les informations dont les agriculteurs avaient besoin gagneraient à être coordonnées, car elles faisaient cruellement défaut, notamment en Afrique, où le problème le plus grave était peut-être l'inaptitude des institutions, à tous les niveaux, à résoudre les problèmes.

G. Débat de haut niveau

114. Lors du débat de haut niveau de la Commission, qui a réuni plus de 60 ministres, la discussion a porté principalement sur les six domaines d'action à l'étude.

Ouverture du débat de haut niveau

115. À l'ouverture du débat, la Présidente de la dix-septième session, Gerda Verburg, Ministre de l'agriculture, de l'environnement et de la qualité alimentaire des Pays-Bas, a souligné que le problème principal était de savoir comment nourrir 9 milliards de personnes d'ici à 2050. Elle a estimé que les dirigeants devaient faire preuve de crédibilité et d'un esprit de coopération et avoir la volonté de prendre les décisions difficiles qui contribueront à définir le monde dans lequel nous vivrons demain. Elle a invité ses collègues à dégager une vision commune de l'avenir, en établissant des partenariats à tous les niveaux et en mettant en application sur le terrain les accords de la Commission avec des moyens de mise en œuvre suffisants.

116. Le Secrétaire général a fait valoir que le principe d'une approche intégrée et globale du développement, qui est l'essence même du développement durable, n'avait rien perdu de son actualité et de sa pertinence et qu'elle permettrait de faire face à la crise climatique, à la crise alimentaire et à la crise énergétique. Il a mis en évidence le lien étroit qui existe entre l'atténuation des changements climatiques et une agriculture écologiquement viable, en indiquant que si rien n'était fait, les changements climatiques auraient des conséquences catastrophiques pour les pauvres. Évoquant la question de la révolution verte en Afrique, le Secrétaire général a déclaré que les agriculteurs, notamment en Afrique, devaient avoir accès à la terre, à la sécurité des droits fonciers, aux marchés, aux technologies et à de meilleures infrastructures, en particulier pour permettre aux femmes de devenir des partenaires à part entière du développement.

117. Le Président du Guyana, Bharrat Jagdeo, a déclaré que les activités de sensibilisation, bien que primordiales, ne suffisaient pas pour réaliser le développement durable. Il était indispensable de créer un nouveau cadre d'action international dont l'efficacité serait à la mesure des défis du développement durable auxquels la communauté internationale devait faire face. Les défis posés par la sécurité alimentaire ne pouvaient plus être traités dans les limites des frontières nationales, mais devaient être appréhendés dans une dimension de plus en plus mondialisée. La sécurité alimentaire mondiale exigeait un partenariat qui rassemblerait les meilleures compétences scientifiques, des ressources suffisantes et un ensemble cohérent de politiques commerciales internationales et autres politiques. Les décisions relatives aux changements climatiques devaient être audacieuses. Les changements climatiques représentaient une menace beaucoup plus sérieuse que l'effondrement de n'importe quelle banque, d'où la nécessité pour le monde d'intervenir avec la célérité dont il avait fait preuve face à la crise financière actuelle.

118. Netumbo Nandi Ndaitwah, Ministre de l'environnement et du tourisme de la Namibie, a souligné que des politiques judicieuses, des institutions et des infrastructures adaptées et des investissements solides dans la recherche scientifique, le transfert et le développement des technologies ainsi que la diffusion des données d'information étaient indispensables au succès d'une révolution verte durable en Afrique. Cette révolution devait s'appuyer sur l'autonomisation des

agriculteurs, notamment des femmes, par le biais du développement des compétences et de la sécurité des droits fonciers et des apports des cultivateurs et des éleveurs, quelle que soit la taille de leur entreprise.

119. Sylvie Lucas, Présidente du Conseil économique et social et Représentante permanente du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies, a déclaré que la Commission du développement durable était particulièrement bien placée pour relever ces défis de façon intégrée, s'attaquer à la crise alimentaire mondiale et trouver des solutions concrètes à la faim et à la malnutrition. Elle a fait valoir que les technologies existantes ne pouvaient pas satisfaire la demande future de produits alimentaires; des investissements dans les nouvelles technologies étaient indispensables pour favoriser un recentrage vers une agriculture écologiquement plus viable et un système de production alimentaire plus durable.

120. Homero Bibiloni, Secrétaire de l'environnement et du développement durable de l'Argentine, a déclaré que la Commission devrait veiller à l'exécution des décisions adoptées; les habitants de la planète, les petits et moyens producteurs, les agriculteurs, les peuples autochtones de toutes les régions, exigeaient des mesures concrètes afin de pouvoir aller de l'avant. Il a encouragé vivement la Commission à examiner la question des obstacles aux échanges agricoles et le problème des subventions, ainsi que leurs incidences sur la pauvreté et les pressions qu'ils exerçaient sur les ressources naturelles des pays en développement. Il a également souligné l'importance des changements climatiques et rappelé qu'il fallait renforcer les institutions qui s'occupaient de cette question.

121. La Directrice générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, Julia Marton-Lefèvre, a déclaré qu'il était essentiel d'investir dans la nature pour régénérer la capacité de production du milieu naturel, notamment dans le domaine de l'agriculture, et que la participation et l'engagement de tous les partenaires, des Gouvernements au secteur privé en passant par la société civile, étaient indispensables à cet égard. Investir dans la nature était un moyen concret et réaliste de réduire la vulnérabilité des populations à la sécheresse, à la désertification et à l'insécurité alimentaire.

122. Shoaib Sultan Khan, Président du programme national d'appui au monde rural au Pakistan, a souligné que l'instauration de partenariats et de dialogues avec les collectivités et les groupes vulnérables était indispensable à l'élimination de la pauvreté, et que les collectivités devaient identifier des solutions adaptées à leur situation et participer au processus de décision; cette prise en main résolue de leur destin leur permettrait de s'arracher à la pauvreté et de faire face à d'autres préoccupations relatives à la viabilité du développement, notamment les changements climatiques.

123. Un certain nombre de ministres ont déclaré que la nécessité d'éliminer la faim et la pauvreté, d'assurer la sécurité alimentaire et de réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, devait continuer d'inspirer l'élaboration des décisions de la Commission. Ils ont également souligné l'importance capitale des moyens de mise en œuvre. À cet égard, la mobilisation de ressources financières nouvelles et additionnelles revêtait un caractère d'urgence. L'acquisition, le transfert et la diffusion de technologies nouvelles et appropriées étaient nécessaires pour accroître la productivité et la capacité concurrentielle des pays en développement.

124. Un certain nombre de pays ont également rappelé que la diversité biologique et les activités contribuant à la préservation des écosystèmes étaient indispensables à l'élimination de la pauvreté et au développement. L'importance de la lutte contre l'érosion des sols et la dégradation des terres a également été mise en relief, compte tenu en particulier des contraintes supplémentaires que représentent les changements climatiques. Un certain nombre de pays ont insisté sur l'importance de la diversification des économies rurales afin d'améliorer les moyens de subsistance et de renforcer la capacité de résistance des écosystèmes. Plusieurs pays ont indiqué que les partenariats constituaient des solutions concrètes aux défis qui se posaient dans les domaines de l'agriculture et du développement rural.

125. Un certain nombre de pays ont également rappelé que la Commission était un mécanisme très important pour assurer l'encadrement et la coordination des activités relatives à l'intégration des trois dimensions du développement durable et des moyens de mise en œuvre correspondants.

Tables rondes ministérielles interactives

Répondre à la crise alimentaire par le développement durable

126. Les points saillants des débats ont été les suivants :

127. En premier lieu, la sécurité alimentaire ne représentait qu'une crise parmi tant d'autres, parallèlement à la crise financière, la crise économique et la crise des changements climatiques, qui, prises ensemble, frappaient durement les pauvres. L'accroissement du nombre de personnes sous-alimentées du fait de la crise alimentaire a oblitéré 20 ans de progrès accomplis dans ce domaine.

128. Les participants ont estimé que la crise alimentaire actuelle n'était pas terminée. Les hausses de prix de l'année précédente s'étaient répercutées plus rapidement et avec une plus grande ampleur sur les consommateurs que les baisses de prix récentes. Aussi, les pauvres se ressentaient-ils encore de leurs effets, car ils devaient consacrer une partie importante de leurs revenus aux achats alimentaires. Du fait de la crise économique, de nombreux pays en développement avaient été durement touchés par l'effondrement des exportations, la fuite des capitaux et la montée du chômage.

129. En deuxième lieu, la flambée des prix alimentaires aurait des incidences à long terme sur les pauvres, qui pourraient être contraints de consacrer 80 % ou plus de leur budget à la nourriture. La sous-alimentation au cours de la petite enfance entraînait des conséquences irréversibles. Alors même que nous nous efforçons de prévenir une autre crise de ce type en stimulant la productivité, notamment celle des petits agriculteurs, nous devons nous armer de mesures de protection, en prévision de la prochaine crise. Il a été estimé qu'en période de crise, les femmes et les enfants devraient avoir la priorité absolue tant pour ce qui est de l'approvisionnement alimentaire que de la nutrition.

130. En troisième lieu, des efforts supplémentaires visant à accroître la production agricole étaient nécessaires, en particulier mais pas exclusivement en Afrique. À l'exception d'une poignée de pays dotés d'un secteur agricole dynamique, la réaction de l'offre aux hausses de prix récentes avait été faible. Les petits agriculteurs et les agriculteurs démunis n'avaient pas eu la possibilité d'accéder aux intrants agricoles ou aux crédits nécessaires pour accroître l'offre. La dégradation des terres et la rareté de l'eau, de même que la piètre qualité des transports et autres

infrastructures nécessaires à l'acheminement des produits, jusqu'aux marchés, avaient empêché une réaction efficace.

131. Les participants sont convenus qu'une plus grande priorité devait être accordée à l'agriculture et à la sécurité alimentaire que par le passé, notamment dans le cadre des plans nationaux des États membres.

132. Une coopération s'avérait nécessaire pour permettre la collecte de données pouvant être utilisées afin de surveiller la situation sur le plan de la sécurité alimentaire à l'échelon national et à d'autres niveaux, notamment par le biais de l'utilisation des systèmes d'information géographique. Un renforcement des capacités au titre du suivi de la sécurité alimentaire et une consolidation des systèmes d'alerte rapide étaient indispensables.

133. Les participants à la table ronde ont lancé un appel pour que des investissements dans le domaine de l'agriculture soient accrus en faveur des pays en développement, notamment en ce qui concerne la recherche-développement, la vulgarisation, la formation et l'éducation, et des infrastructures rurales telles que les routes et l'irrigation. Les participants ont également estimé qu'il fallait promouvoir une réforme des droits fonciers, en particulier pour les femmes, et remédier au déséquilibre existant entre le rôle que les femmes jouent dans l'agriculture et le pouvoir qui leur est dévolu.

134. Les pays devraient mettre en commun les données d'expérience dans les domaines des sciences, des technologies novatrices, de la formation et de la mise en valeur du potentiel humain, qui sont les composantes essentielles de l'effort visant à surmonter la crise alimentaire mondiale.

135. Parmi les autres priorités dont il a été fait mention figurent l'accès des petits agriculteurs et des femmes au microcrédit, la réduction des pertes après récolte grâce au recours à des technologies appropriées et à des installations pour l'ensilage des récoltes et l'amélioration de l'accès aux marchés aux niveaux local, national, régional et mondial.

136. Les participants ont fait valoir que la production de biocarburants pourrait aller de pair avec la production alimentaire et compléter celle-ci. Des craintes ont toutefois été exprimées au sujet des effets négatifs de la production de biocarburants pour l'environnement et la sécurité alimentaire. En tout état de cause, il fallait mener des recherches supplémentaires sur la manière d'assurer la viabilité de la production de carburants sans porter préjudice à la production alimentaire. À cet égard, le Partenariat mondial sur les bioénergies pourrait faciliter l'établissement de partenariats entre pays.

137. Un certain nombre de participants ont souligné que les questions concernant l'accès aux marchés devaient être traitées de manière à fournir des incitations appropriées en vue de stimuler la production alimentaire dans les pays en développement. Les entraves de toutes sortes au commerce des produits agricoles devaient être éliminées si l'on voulait que les agriculteurs des pays en développement aient accès aux marchés mondiaux dans des conditions de concurrence loyale.

138. D'après plusieurs participants, les changements climatiques faisaient peser une grave menace sur la sécurité alimentaire des générations futures. Les efforts menés au niveau international pour favoriser l'adaptation de l'agriculture aux changements

climatiques devaient être intensifiés, dans la mesure où les agriculteurs des pays en développement seraient les plus gravement touchés par ce problème. Certains ont souligné que l'agriculture devrait être inscrite à l'ordre du jour des négociations sur le changement climatique à Copenhague.

Réaliser une révolution verte en Afrique

139. Les points saillants des débats ont été les suivants :

140. L'importance d'une révolution verte spécifiquement africaine, s'appuyant sur les trois piliers du développement durable, a été soulignée. Les intervenants ont fait valoir que d'excellents résultats pouvaient être obtenus en matière de dynamisation de la productivité agricole si l'on s'en tenait aux technologies et au savoir-faire existants, mais qu'un défi majeur consistait à élargir leur diffusion et à encourager leur utilisation effective par les agriculteurs.

141. Il fallait cependant se rendre à l'évidence que si l'on voulait nourrir adéquatement une population croissante tout en obtenant une amélioration de la nutrition dans un contexte marqué par la rareté de l'eau, les changements climatiques, l'épuisement du sol et la dégradation des écosystèmes, le statu quo ne suffirait pas. Les Ministres ont souligné qu'il fallait adopter d'urgence des mesures appropriées à l'échelon national et international et favoriser une coopération renforcée propre à susciter un changement d'orientation et mettre en œuvre une révolution verte réellement durable pour inverser les tendances largement répandues que sont le recul de la productivité agricole et la baisse des revenus.

142. Les agriculteurs africains se heurtent également à de nombreux obstacles : le coût élevé ou l'indisponibilité des intrants agricoles, des pertes élevées après la récolte et un accès limité aux marchés nationaux, régionaux et internationaux. La filière agricole devait être renforcée, notamment le traitement après récolte et l'ensilage des récoltes.

143. Des investissements accrus dans le domaine de la recherche étaient nécessaires pour stimuler la productivité, en utilisant pleinement les savoirs autochtones et en tenant compte des besoins des agriculteurs et des conditions locales. Il a été suggéré que les agriculteurs et les collectivités rurales soient consultés lors de la mise au point des programmes de recherche agronomique. Cette recherche pourrait également être plus étroitement liée à l'enseignement, à la formation et aux services de vulgarisation.

144. Les Ministres et les experts ont procédé à un échange de vues sur les nouvelles technologies qu'il conviendrait d'étudier, et pour déterminer si l'utilisation de certains organismes génétiquement modifiés était envisageable s'il s'avérait qu'ils pourraient contribuer à répondre aux besoins alimentaires de l'Afrique. Les débats ont porté non seulement sur les aspects scientifiques de cette question, mais également sur le rejet ou l'acceptation éventuels de ces technologies par les agriculteurs et par le public et enfin sur les sources de financement de recherche prometteuse susceptibles d'avoir un potentiel commercial limité.

145. Les services de vulgarisation devraient être revitalisés dans de nombreux pays et être plus représentatifs des agriculteurs, dont la plupart sont des femmes. Des investissements étaient nécessaires pour financer les mesures visant à enrayer la dégradation des terres et favoriser les travaux d'irrigation, la réfection des routes rurales et d'autres infrastructures ainsi que les initiatives en matière de santé et

d'éducation. Le recours à la technologie satellitaire serait des plus utiles pour surveiller l'état du sol.

146. Bon nombre de ces investissements relevaient de l'intervention des organismes d'État, mais les intervenants se sont accordés à reconnaître que le secteur privé devait jouer un rôle central dans l'augmentation de la production agricole et le renforcement des chaînes de valeur agricoles. Il convenait de renforcer les institutions qui encourageaient les initiatives du secteur privé, en particulier celles qui s'occupaient de la sécurité des droits fonciers, notamment en faveur des agricultrices.

147. De vastes réformes législatives se rapportant aux biens fonciers étaient en cours dans un certain nombre de pays africains, et il a été suggéré qu'elles pourraient être transposées ailleurs afin de donner aux agriculteurs et aux collectivités rurales les moyens de se prendre en charge. L'accent a été mis en particulier sur une autonomisation accrue des femmes.

148. Les organisations d'agriculteurs, telles que les coopératives de commercialisation, avaient besoin d'être renforcées pour pouvoir aider leurs membres à jouer un rôle plus important sur le marché et à prendre part aux activités agro-industrielles et à d'autres processus de la chaîne de valeur. Ces organisations pourraient également jouer un rôle non négligeable dans l'élaboration des politiques agricoles des gouvernements.

149. De nouvelles institutions étaient indispensables pour aider les agriculteurs à mieux gérer les risques, notamment grâce à l'accès à des assurances sur les risques climatiques abordables pour les petits agriculteurs.

150. Les participants ont également noté l'importance des efforts visant à promouvoir les activités et les entreprises non agricoles (notamment le tourisme durable et la gestion des réserves naturelles) pour diversifier les économies rurales et ralentir ainsi l'exode rural.

151. Plusieurs Ministres ont fait observer qu'il était indispensable de reprendre les négociations de l'Organisation mondiale du commerce dans le domaine de l'agriculture afin de conclure des accords commerciaux qui soient fondés sur l'équité des échanges et dont les pays en développement pourraient tirer profit.

152. Les Ministres ont échangé des informations sur les engagements récents à des programmes actuels et futurs de coopération technique et financière internationale, notamment le nombre croissant d'initiatives de coopération Sud-Sud qui ont été lancées pour accroître la production agricole en Afrique. Ces programmes portaient sur la formation, le renforcement des capacités et l'octroi de bourses d'études, la mise en commun d'images satellitaires pour surveiller la qualité des sols et la dégradation des terres, le transfert de la technologie des biocarburants et du savoir-faire y relatif, le renforcement des investissements agricoles et des travaux d'infrastructure, le financement du commerce et l'ouverture des marchés aux échanges agricoles entre pays en développement.

Gestion intégrée des ressources en terres et en eau pour garantir la viabilité de l'agriculture et du développement rural

153. Les points saillants des débats ont été les suivants :

154. Une gestion intégrée des ressources en terres et en eau était indispensable pour garantir un développement rural durable et assurer la sécurité alimentaire d'une population croissante. Il a été indiqué que la gestion intégrée des ressources en terres et en eau reposait sur des régimes de propriété foncière stable, une participation élargie et une diffusion améliorée des connaissances et des pratiques rationnelles. Les problèmes spécifiques que le passage de la théorie à la pratique posait aux petits États insulaires en développement ont été mis en lumière.

155. La gestion intégrée des ressources en eau était un cadre de référence très utilisé, mais l'utilisation efficace des ressources en eau dans le domaine de l'agriculture ne figurait pas en première place dans de nombreux plans. Les Ministres ont souligné qu'il fallait instaurer un cadre institutionnel de coordination entre les principaux ministères pour assurer une gestion rationnelle des ressources en eau, en raison de l'importance qu'elles revêtent, tant pour la consommation humaine que pour l'agriculture, l'énergie, les transports et la préservation de la diversité biologique.

156. Il a été souligné que, comme suite à la diminution des réserves hydriques dans de nombreuses régions, il était indispensable de mieux gérer les ressources en eau, en protégeant les eaux souterraines et les eaux de surface de la pollution, en accroissant le volume des ressources en eau disponibles, notamment grâce à la conservation des eaux et à leur utilisation plus rationnelle, et en tenant compte de l'impact écologique de l'utilisation de l'eau et de la pollution de l'eau. Il était particulièrement urgent d'utiliser l'eau de façon plus rationnelle dans une agriculture non irriguée.

157. Les intervenants se sont penchés sur un certain nombre de besoins et d'applications technologiques à mettre en œuvre aux fins de la gestion intégrée des ressources en terres et en eau, notamment des systèmes hydrométéorologiques mieux conçus, un accès amélioré au traitement des eaux usées, notamment en vue de leur réutilisation sans danger dans l'agriculture et les technologies visant à lutter contre la pénurie d'eau, dont la collecte de l'eau de pluie et le dessalement.

158. Une gestion efficace des ressources en eau était essentielle pour garantir la viabilité de l'agriculture, que ce soit pour produire des cultures vivrières ou assurer des modes de production durable des biocarburants et de la biomasse. Lors d'un débat sur les biocarburants et l'utilisation d'eau, un des participants a noté l'intensité d'utilisation des ressources en eau pour la production de la première génération de biocarburants et un autre a soutenu qu'une production de biocombustibles durables non seulement était possible mais que plusieurs pays produisaient déjà des biocarburants sans gaspiller d'eau, par exemple, à partir de la culture pluviale de la canne à sucre.

159. On a fait observer que pour avoir un impact réel des concepts tels que « plus de grains par goutte » devaient être associés à des outils tels que les technologies de l'information et permettront de contrôler les flux d'irrigation.

160. L'application de mesures de conservation des sols était essentielle pour la protection des sols et leur remise en état. Il a été noté que la mise en place de programmes pour l'emploi en zones rurales pourrait être une manière efficace d'assurer des moyens de subsistance pour les pauvres tout en investissant dans la réhabilitation du couvert végétal et dans les activités de régénération des sols.

161. Les Ministres ont noté qu'il était indispensable de mettre en commun les connaissances, les expériences et les technologies et de promouvoir le renforcement des capacités en faveur de la gestion intégrée des terres et de l'eau.

162. L'accès à l'eau potable salubre et à l'assainissement dans les zones rurales, où le taux de couverture demeurait bas, était indispensable si l'on voulait prévenir les maladies, encourager le développement rural et assurer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

163. Plusieurs participants ont souligné que la participation des femmes aux processus de prise de décisions, en tant que gestionnaires des ressources en eau et en terres, était essentielle pour assurer une exploitation durable des terres et des ressources en eau.

164. Un intervenant a noté que les autorités locales s'efforçaient de promouvoir la formation d'un capital humain et social, qui constituerait l'un des outils les plus puissants dans la lutte contre la pauvreté rurale et la promotion du développement rural durable.

165. La souplesse était un élément clef de la conception des programmes de développement rural car elle permettait de les moduler en fonction des besoins spécifiques et du contexte local et de les adapter au fil des ans. Les collectivités locales devraient participer à l'élaboration de ces programmes afin d'en avoir la maîtrise et d'en garantir la viabilité.

166. Les intervenants et les délégués ont noté que les changements climatiques avaient une incidence préjudiciable sur les ressources en eau et en terres et qu'il était indispensable de mettre en œuvre des politiques pour renforcer la capacité de résistance des sols et la capacité d'adaptation. Un certain nombre de mesures d'adaptation ont été mentionnées, notamment le captage des eaux en crue pour alimenter les nappes souterraines.

167. Le potentiel que pourrait représenter le recours à des pratiques d'utilisation des sols écologiquement rationnelles, telles que le stockage des flux de dioxyde de carbone, ou la possibilité pour les agriculteurs démunis de retirer des avantages financiers de ces pratiques dans le cadre des efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques, ont été mis en lumière. Ceci permettrait de regrouper les objectifs d'élimination de la pauvreté, de développement économique et de lutte contre les changements climatiques.

H. Vision partagée

168. La Présidente de la dix-septième session, Gerda Verburg, a présenté une vision commune de la voie à suivre pour relever les défis à court terme et à long terme auxquels l'agriculture doit faire face et réaliser une révolution verte qui s'appuie fermement sur les trois piliers du développement durable.

I. Salon du partenariat : points saillants

169. Le Salon du partenariat, manifestation officiellement intégrée aux sessions annuelles de la Commission du développement durable, a eu lieu du 4 au 8 mai, et a rassemblé 17 partenariats enregistrés auprès de la Commission dont les activités s'inscrivaient dans le cadre du module thématique actuel. En mai 2009, 103 des

346 partenariats enregistrés avaient indiqué que leur action s'articulait essentiellement autour du module thématique de la Commission.

170. Dans le cadre des options et mesures pratiques visant à accélérer la concrétisation des engagements, le Salon du partenariat s'est donné pour tâche cette année de mettre en relief les leçons tirées de l'expérience sur le terrain présentées par les membres des partenariats s'occupant de questions liées à l'actuel cycle d'application de la Commission, et de maximiser les occasions de rechercher des solutions et des stratégies innovantes qui avaient fait leurs preuves et d'examiner de nouvelles possibilités de réaliser les objectifs et engagements du développement durable par le biais des partenariats.

171. Au cours du salon du partenariat, il a été organisé six séances de travail qui devaient permettre d'instaurer un dialogue plus poussé entre les penseurs d'avant-garde, les membres des partenariats et les experts sur les thèmes nouveaux et les tendances récentes du dialogue international sur les partenariats, ainsi que de lancer des passerelles entre les orientations recommandées et leur application effective et trois sessions de formation visant à fournir aux participants de la Commission les outils et les ressources nécessaires pour mettre en place, élargir et gérer des partenariats efficaces. En outre, des comptoirs d'information ont offert à 14 partenariats enregistrés auprès de la Commission l'occasion de présenter et de diffuser des informations sur leurs activités de partenariat respectives et d'avoir des contacts plus directs avec ceux qui participaient aux travaux de la Commission. De plus amples renseignements sont disponibles sur le site Web de la Commission du développement durable (à l'adresse : http://www.un.org/esa/dsd/dsd_aofw_par/par_index.shtm).

172. Des stratégies efficaces permettant de relier les denrées alimentaires produites localement et les pratiques agricoles durables avec la politique menée par les pouvoirs publics et l'appui politique dont elles pourraient bénéficier ont été examinées lors de la séance de travail sur les perspectives offertes par les marchés publics en faveur de la sécurité alimentaire et de marchés dynamiques, qui était parrainée par l'Initiative relative à l'agriculture et au développement rural durables. En créant des marchés et en améliorant les moyens de subsistance des producteurs de denrées alimentaires de qualité pour les zones rurales et urbaines, les politiques alimentaires des pouvoirs publics, notamment les politiques novatrices se rapportant aux programmes d'alimentation scolaire, semblent devoir permettre de promouvoir la viabilité écologique, un régime alimentaire équilibré, et l'intégration sociale.

173. Des stratégies clefs dont on a relevé l'efficacité dans la lutte contre la dégradation des terres en Namibie ont été examinées lors d'une séance de travail sur la promotion d'un esprit de partenariat en faveur des parcours et le Groupe de travail chargé de la mise en œuvre de la politique et de la stratégie de gestion nationale des parcours en Namibie. À cette occasion, des précisions ont été données sur la réalisation d'un programme pilote au niveau du pays et les activités du Groupe de travail chargé de la mise en œuvre de la politique et de la stratégie de gestion nationale des parcours qui a aidé à coordonner les politiques, les pratiques, la science moderne et les savoirs traditionnels en conciliant production agricole et moyens de subsistance avec la conservation de la nature et le tourisme terrestre. En conclusion, l'utilité du recours aux partenariats pour remédier à des défis nationaux complexes en faisant intervenir de nombreuses parties prenantes sur la base du dialogue et de principes convenus a été examinée.

174. L'action visant à élargir, à transposer, à adapter et à développer les pratiques de référence des partenariats pour le développement durable a été analysée lors d'une séance de travail consacrée à l'avenir des partenariats, qui était parrainée par le Gouvernement italien et la Division du développement durable. Il a été souligné qu'il fallait investir dans le capital humain, les processus d'innovation ou les stratégies d'imitation, les institutions, les communications et l'esprit d'entreprise, et créer un environnement propice à la mise en œuvre du développement durable. La séance de travail, à laquelle ont participé un grand nombre de parties prenantes, a mis en relief l'importance d'une intégration plus efficace des partenariats, notamment par le biais du renforcement des capacités au niveau régional et de l'organisation d'ateliers consacrés à la mise en place des institutions. La tenue de consultations visant à examiner et évaluer les résultats d'ensemble des partenariats et à identifier les enseignements tirés de l'expérience ainsi qu'à déterminer les pratiques de référence était également utile car elles ouvraient des possibilités en ce qui concerne la transposition, le développement, l'élargissement et l'adaptation des initiatives.

175. Les activités qui avaient joué un rôle important dans la lutte contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire, l'absence de débouchés sur le plan économique et le manque de moyens de subsistance viables des populations montagnardes ont été examinées lors d'une séance de travail visant à promouvoir des produits de valeur et de qualité dans les économies de montagne, qui était parrainée par le Partenariat de la montagne. L'agriculture de montagne ne pouvait pas rivaliser avec les prix et les volumes de la production des zones de faible altitude et devait faire porter tous ses efforts sur les produits de valeur et de qualité afin d'être économiquement viable, accroître les revenus et améliorer les moyens d'existence des agriculteurs montagnards. Il a été présenté un certain nombre d'exemples concrets concernant la concurrence loyale et la production de café organique de qualité en Éthiopie; l'appui fourni aux associations de femmes productrices de feutre en Asie centrale afin de les aider à vendre leurs produits; la reconstitution et l'amélioration des chaînes de valeur laitières au Népal et au Pérou; la culture de plantes médicinales et de plantes aromatiques dans l'est du Népal et la poterie traditionnelle tibétaine dans le Yunnan, en Chine.

176. Lors d'une séance de travail parrainée par des académies nationales des sciences, l'expérience de partenariats multipartites qui avaient réussi à mobiliser la science et les technologies en faveur de la durabilité a été analysée sur la base de 11 études de cas menées sur deux ans pour examiner les facteurs à l'origine de la création de partenariats et mesurer l'efficacité relative de leurs différentes structures organisationnelles. Des dizaines d'universitaires et de chercheurs ont rédigé des analyses pragmatiques, et les membres des partenariats (ainsi que leurs institutions d'appui) ont contribué à ces documents afin que le produit final et les faits observés puissent constituer un outil utile pour les diverses parties à des partenariats.

177. L'analyse menée lors d'une séance de travail parrainée par l'Initiative SEED – projet de soutien aux entrepreneurs pour l'environnement et le développement – a révélé, s'agissant des défis du développement durable, qu'il fallait créer un milieu porteur pour les partenariats multipartites locaux qui adoptaient une démarche novatrice faisant appel à l'esprit d'entreprise. Cette manière d'envisager le développement durable permettra de répondre aux aspirations que s'est fixées la communauté internationale lors du Sommet du Millénaire et du Sommet mondial pour le développement durable. Cela étant, on ne sait toujours pas quels moyens ou

directives appliquer concernant le type d'appui et les cadres nécessaires à la survie, au développement, à la reproduction et à la transposition des bonnes idées. Des exemples concrets de l'esprit d'entreprise local et de son impact décisif sur la mise en œuvre du développement durable, qui ont été récompensés par l'Initiative SEED dans le cadre de sa compétition internationale annuelle, ont été présentés et examinés.

178. Des exemples d'applications sur le terrain de données d'observation de la Terre à l'appui de la prise de décisions en Amérique centrale et en Afrique ont été mis en vedette par le Groupe sur l'observation de la Terre et par le Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre. Les données d'observation de la Terre sont indispensables pour aider les pays à lutter contre les catastrophes naturelles et les catastrophes causées par l'homme, à comprendre les risques pour la santé liés à l'environnement, à gérer les ressources énergétiques, à faire face aux changements climatiques et à leurs incidences préjudiciables, à préserver les ressources en eau douce, à améliorer les prévisions météorologiques, à gérer les écosystèmes, à promouvoir une agriculture écologiquement viable et à conserver la diversité biologique. Un plan d'action stratégique sur 10 ans visant à mettre au point et à améliorer les outils et les méthodes analytiques servant à l'évaluation des risques agricoles dans les pays en développement a été dévoilé.

J. Centre de formation

179. Au cours des séances ordinaires de la dix-septième session de la Commission, le Centre de formation a proposé 12 cours portant sur les thèmes et les questions intersectorielles à l'examen. Les participants ont pu enrichir leurs connaissances et leur savoir-faire et découvrir des pratiques optimales auprès d'universitaires et de professionnels, sur des sujets en rapport avec l'agriculture, le développement rural, les sols, la sécheresse, la désertification et l'Afrique.

180. Le Secrétariat a invité les organisateurs de ces cours et leurs instructeurs à proposer des cours de renforcement des compétences axés sur l'interactivité. Il en est résulté des cours très vivants, offrant un excellent cadre d'apprentissage aux participants. Ceux-ci ont accueilli ces cours plus attrayants avec une satisfaction manifeste, comme en atteste l'augmentation du nombre de participants par rapport aux sessions précédentes. Les instructeurs ont eu recours à un large éventail de supports didactiques, parmi lesquels des études de cas, des jeux de rôle, des discussions, des projections de vidéos et des analyses et évaluations de tendances. Ils ont mis en relief les enseignements du passé, les difficultés présentes et les perspectives d'avenir pour les questions étudiées. Les instructeurs représentaient un large éventail d'universités, d'instituts de recherche, d'organisations non gouvernementales et d'institutions gouvernementales et internationales.

181. Au total, les 12 cours ont attiré près de 500 participants, avec en moyenne 40 participants par cours, mais jusqu'à 80 pour certains. Les participants appartenaient à des délégations gouvernementales, des organisations non gouvernementales, d'autres grands groupes et des institutions internationales.

182. À l'avenir, il sera possible d'avoir accès aux résumés des cours et à tous les supports didactiques par le biais du nouveau centre d'apprentissage en ligne que la Division du développement durable est en train de créer et qui sera accessible à partir de son site Web (www.un.org/esa/sustdev/csd/csd15/learning_centre.htm). Ce

centre permettra de continuer à assurer la diffusion de cet enseignement et de mettre les cours à la disposition du grand public.

183. Un résumé des réactions et avis des participants à chaque cours sera également mis en ligne, afin que les personnes intéressées par un cours puissent connaître l'opinion de celles qui l'ont déjà suivi.

Chapitre III
Questions diverses

1. La Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour à ses 13e et 14e séances, le 15 mai 2009.

2. À cet effet, la Commission était saisie d'une note du Secrétariat intitulée : « Projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales » (E.CN.17/2009/11).

Mesures prises par la Commission

Préparatifs de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès de l'action menée pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement dans le cadre de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice

3. À la 13e séance de la Commission, le représentant de la Grenade a présenté, au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires, un projet de résolution intitulé : « Préparatifs de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès de l'action menée pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement dans le cadre de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice » (E/CN.17/2009/L.3).

4. À sa 14e séance, la Commission a été informée que le projet de résolution n'avait aucune incidence budgétaire.

5. À la même séance, l'Autriche, la Croatie, le Ghana, la Grèce, l'Inde, l'Irlande, l'Italie, le Portugal et la République tchèque (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Union européenne) se sont joints aux auteurs du projet de résolution.

6. Toujours à la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution (voir la section B du chapitre I, résolution 17/2).

7. Avant l'adoption du projet de résolution, le représentant de la République bolivarienne du Venezuela a fait une déclaration.

8. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant de la Grenade a fait une déclaration au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires.

Projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales

9. À sa 14e séance, la Commission a décidé, sur proposition du Président, de prendre note de la note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales (E/CN.17/2009/11) (voir la section B du chapitre I, décision 17/1).

Dates des réunions de la Commission pendant la période 2010/11

10. À sa 14e séance, la Commission a décidé, sur proposition du Président, d'arrêter les dates suivantes pour ses séances de la période 2010/11 et d'en recommander l'adoption par le Conseil économique et social :

a) Du 3 au 14 mai 2010 pour sa dix-huitième session (session d'examen);

b) Du 21 au 25 février 2011 pour la réunion préparatoire intergouvernementale à sa dix-neuvième session;

c) Du 2 au 13 mai 2011 pour sa dix-neuvième session (session directive) (voir la section A du chapitre I, projet de décision I).

11. Avant l'adoption du projet de décision, le représentant de la République tchèque a fait une déclaration, à laquelle le Secrétaire de la Commission a répondu.

Chapitre IV
Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session de la Commission

1. À sa 14e séance, le 15 mai 2009, la Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour. Elle était saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa dix-huitième session (E/CN.17/2009/L.4).

2. À la même séance, la Commission a approuvé ledit ordre du jour provisoire et en a recommandé l'adoption par le Conseil économique et social (voir la section A du chapitre I, projet de décision II).

Chapitre V
Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-septième session

1. À sa 14e séance, le 15 mai 2009, la Commission était saisie du projet de rapport sur les questions d'organisation et questions diverses afférentes à sa dix-septième session (E/CN.17/2009/L.2).

2. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport et a chargé le Rapporteur d'en établir la version finale en vue de sa présentation au Conseil économique et social à sa session de fond de 2009 (voir la section A du chapitre I, projet de décision II).

3. Avant l'adoption du projet de rapport, le représentant de la République bolivarienne du Venezuela a fait une déclaration.

Chapitre VI
Questions d'organisation et questions diverses

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission du développement durable a tenu sa dix-septième session le 16 mai 2008 et du 4 au 15 mai 2009. Elle a tenu 14 séances plénières. En parallèle, ses Groupes de travail I et II ont eux aussi tenu un certain nombre de séances. La session a également comporté un certain nombre d'activités connexes et de manifestations parallèles.

2. À la 2e séance, le 4 mai, la Présidente, Gerda Verburg (Pays-Bas) a ouvert la session et prononcé une déclaration.

3. À la même séance, la Vice-Secrétaire générale a pris la parole devant la Commission.

4. Toujours à la même séance, la Commission a entendu des déclarations des représentants du Soudan (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de la République tchèque (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Union européenne), du Mexique (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe de Rio) et de la Grenade (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires).

5. À la 3e séance, le 4 mai, des déclarations ont été faites par les représentants des Émirats arabes unis (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des États arabes), du Soudan (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des États d'Afrique), des États-Unis, du Japon, de la Fédération de Russie, de la République de Corée et d'Israël, ainsi que par l'observateur de Nauru (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique).

6. À la même séance, l'observateur de la Palestine a fait une déclaration.

7. Toujours à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes suivants : femmes; enfants et jeunes; peuples autochtones; organisations non gouvernementales; autorités locales; travailleurs et syndicats; commerce et industrie; communauté scientifique et technique; et agriculteurs.

B. Élection du Bureau

8. À sa 1re séance, le 16 mai 2008, la Commission a élu par acclamation les membres ci-après du Bureau :

Présidente :
Gerda Verburg (Pays-Bas)

Vice-Président :
Javad Amin-Mansour (République islamique d'Iran)

9. À sa 2e séance, le 4 mai 2009, la Commission a élu par acclamation les membres ci-après du Bureau :

Vice-Présidents :
Kaire Munionganda Mbuende (Namibie)
Tania Valerie Raguž (Croatie)
Ana Bianchi (Argentine)

10. À la même séance, la Commission a été informée que Tania Valerie Raguž (Croatie) assumerait également les fonctions de rapporteur.

C. Ordre du jour et organisation des travaux

11. À sa 2e séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire de sa dix-septième session, publié sous la cote E/CN.17/2009/1, et approuvé l'organisation des travaux figurant à l'annexe I du même document. L'ordre du jour était le suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Module thématique du cycle d'application 2008-2009 (session directive) :
   a) Agriculture;
   b) Développement rural;
   c) Sols;
   d) Sécheresse;
   e) Désertification;
   f) Afrique.
4. Questions diverses.
5. Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session de la Commission.
6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-septième session.

12. À la même séance, la Commission a entendu des exposés sur les résultats de manifestations intersessions : un exposé de M. Javad Amin-Mansour, Vice-Président de la Commission (République islamique d'Iran), sur les résultats de la réunion intitulée « Atelier de renforcement des capacités d'amélioration de la productivité agricole, de l'efficacité de l'utilisation de l'eau et des moyens de subsistance en milieu rural »; un exposé de M. Kaire Munionganda Mbuende (Namibie), Vice-Président de la Commission, sur les résultats de la réunion régionale africaine de haut niveau sur le thème « L'agriculture africaine au XXIe siècle : relever les défis et réaliser une révolution verte durable » et un exposé de M. Ilan Fluss (Israël) sur les résultats du séminaire ayant pour thème « Le rôle des espèces désertiques indigènes et adaptées dans le ralentissement de la désertification ».

13. Également à la 2e séance, des exposés ont été présentés par les représentants ci-après des commissions régionales : Masakazu Ichimura, Chef de la Section des politiques relatives à l'environnement et au développement (Division de l'environnement et du développement de la CESAP); Josue Dione, Directeur de la

Division de la sécurité alimentaire et du développement durable (CEA); Marianne Schaper, spécialiste du développement durable à la Division du développement durable et des établissements humains (CEPALC); Marco Keiner, Directeur de la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire (CENUE); Carol Chouchani Cherfane, Chef de la Section des ressources en eau (Division du développement durable et de la productivité de la CESAO).

14. À la même séance a eu lieu un dialogue avec les représentants des commissions régionales, au cours duquel des observations ont été faites et des questions posées par les représentants de la République bolivarienne du Venezuela et du Kirghizistan et les observateurs du Liban, de la Grenade et de l'Iraq. Le représentant de la CESAP a prononcé, en sa qualité de Coordonnateur des commissions régionales, une allocution finale.

15. À sa 6e séance, le 11 mai, la Commission était saisie d'une note du Secrétariat (E/CN.17/2009/L.1) faisant état d'une demande d'accréditation émanant du Conseil nordique des ministres, organisation intergouvernementale qui souhaitait participer à la dix-septième session de la Commission en qualité d'observateur.

16. À la même séance, la Commission a décidé d'approuver la demande du Conseil nordique des ministres.

D. Participation

17. Les représentants des 53 États membres de la Commission du développement durable ont participé à la session. Étaient également présents des observateurs représentant d'autres États Membres de l'ONU, la Communauté européenne, des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres. La liste des participants sera publiée sous la cote E/CN.17/2009/INF/1.

E. Documentation

18. Les documents dont la Commission était saisie à sa dix-septième session sont affichés sur le site Web de la Division du développement durable (www.un.org/esa/dsd/resources/res_docucsd_17.shtml).

09-35573 (F) 070709 140709

Merci de recycler